CESER

île de France

rapport

La Silver économie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire ?

13 décembre 2017

Rapport présenté au nom de la commission Santé, solidarité et affaires sociales par **Valérie MULLER et Alain LECERF**

Sommaire

Introduction **3**

1. Caractéristiques des populations concernées **4**
1.1 Définition des générations 4
1.1.1 « La génération silencieuse » 4
1.1.2 Les « baby-boomers » 4
1.2 Les Seniors 5
1.2.1 Les seniors dits actifs 5
1.2.2 Les seniors dits fragiles 6
1.2.3 Les seniors en déficit et/ou en perte d'autonomie 7
1.2.4 Les seniors dépendants 8

2. La situation en Ile-de-France **9**
2.1 Carte d'identité du territoire 9
2.1.1 Densité et occupation du sol 10
2.1.2 Typologie des communes 10
2.1.3 Les ménages 11
2.1.4 Nombre et proportion de personnes âgées par département 11
2.1.5 Situation financière 12
2.1.6 Evolution récentes et à venir 12

3. Situation socio-économique des Seniors **13**
3.1 Pyramide de Maslow 13
3.2 Condition de vie des Seniors en général 13
3.2.1 Préoccupations et attentes 14
3.3 Evolution récente et à venir 15
3.4 Ressources et pouvoir d'achat aujourd'hui 16
3.5 Retraites et projection à l'horizon 2030 18
3.5.1 Résultats financiers en perspective 20
3.5.2 Equité entre les femmes et les hommes 21
3.6 Niveau de vie des retraités à l'horizon 2030 21
3.7 Les inégalités et les répartitions des territoires, les ressources 21

4. Eléments de contexte **23**
4.1 Si la Silver m'était contée… 23
4.1.1 Le contrat de filière Silver économie signé le 12 décembre 2013 23
4.1.2 « Les 10 Silver Actions » inscrites au niveau national dans le cadre du contrat de filière 24
4.1.3 Le contrat de filière, Acte II 24
4.1.4 Réunion du Comité National des Silver régions du 23 Juin 2017 25
4.1.5 Loi ASV 25
4.2 Le contexte International, Européen, National et Francilien 26
4.2.1 Le contexte international 26

4.2.2 Le contexte Européen....28
4.2.3 Le contexte National : état des lieux par région....28
4.2.4 Le contexte Francilien....33

5. Les « Silvers acteurs » à différents niveaux....35
5.1 Secteur public....35
5.1.1 L'Etat....35
5.1.2 Le Conseil régional....36
5.1.3 Les Conseils départementaux....38
5.1.4 Les Communes....39
5.1.5 Les Institutions de retraite (régimes de base et complémentaires)....40
5.1.6 Les Chambres consulaires....41
5.2 Secteur Economique....42
5.2.1 Les Entreprises....43
5.2.2 L'Economie sociale et solidaire....44
5.3 Secteur associatif....45
5.3.1 Les intervenants professionnels....45
5.3.2 Les seniors bénévoles....46
5.4 Seniors acteurs....46
5.5 La famille....47

Glossaire....51
Annexes....53

Introduction

« La Silver économie c'est l'économie au service de l'âge et de l'autonomie des âgés » (Michelle DELAUNAY, 17 août 2013).

Des débuts prometteurs...

En avril 2013, Michelle DELAUNAY, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie et Arnaud MONTEBOURG, alors Ministre du Redressement productif, décidaient de créer une filière « Silver économie » dotée dès Juillet 2013 d'un comité de filière.

Ce Comité de filière publia en décembre 2013 un Contrat de filière définissant pour le secteur une cinquantaine d'objectifs stratégiques dont le déploiement de la Silver économie dans les régions.

La Silver économie devrait devenir un axe majeur de la croissance française, une nouvelle opportunité économique et sociale.

Elle désigne la filière des biens et services appliquée aux personnes vieillissantes.

Elle doit répondre à des besoins pour anticiper les effets du vieillissement dans une démarche préventive tout en considérant que celle-ci devrait avoir un coût moins élevé que le curatif.

Elle nécessite, concernant les aspects économiques, la présence et la participation des entreprises, acteurs majeurs du développement de la Silver économie.

Elle doit s'inscrire dans le cadre de la solidarité institutionnelle et intergénérationnelle.

Elle doit être accessible au plus grand nombre en s'efforçant de minimiser les obstacles financiers.

Elle doit prioritairement prendre en compte les disparités des populations et des territoires.

« Il s'agit donc de donner à la France un nouvel horizon industriel » a annoncé la secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'Autonomie, Pascale BOISTARD, lorsqu'elle a lancé en décembre 2016 l'acte II de cette nouvelle filière.

Son objectif : accompagner le bien vieillir, booster l'économie et l'emploi (les prévisions tablent sur environ la création de 300 000 postes soit 2,4 % du PIB en 2014), favoriser l'exportation et le savoir-faire français. Le courant est porteur dans ces termes. Les besoins liés au vieillissement peuvent être source de progrès et d'innovations.

C'est ainsi que la Silver économie englobe des domaines extrêmement variés et très proches lorsqu'ils sont mis en musique ensemble : la santé, l'autonomie, l'habitat, l'alimentation, la communication, le numérique, la robotique, la mobilité et les transports, les loisirs, les voyages l'habillement, etc.

1. Caractéristiques des populations concernées

1.1 Définition des générations

Sources :

- http://www.salondesseniors.com/qui-sont-les-seniors/3-generations-de-seniors
- http://www.francetvinfo.fr/france/les-baby-boomers-une-generation-de-chanceux_1301151.html
- https://www.youtube.com/watch?v=82JDb9mSVFg
- Seniosphère Conseil

Parmi les 55 ans et +, deux générations sociologiques se distinguent : la génération silencieuse et la génération Baby-boom. Qu'est-ce qui les différencie ?

Une génération est un groupe de personnes ayant quasiment le même âge à un temps T et ayant vécu les mêmes événements historiques : politiques, économiques, sociaux et technologiques. Les générations Baby-boom et silencieuse sont toutes deux proches et pourtant présentent des différences notables elles n'ont pas grand-chose en commun.

Des valeurs opposées

Génération Baby-boom 1945 – 1964	Génération silencieuse Née avant 1945
Liberté	**Engagement**
Rupture et changement	**Altruisme**
Evasion « les routards »	**Fidélité**
Individualisation	**Tradition**
Hédonisme	**Transmission**
Rôle de la femme	**Economie, ne pas gâcher**
Famille et amour	**Famille**
Humour	**Résignées face au vieillissement**
Nouveau vécu face au vieillissement	

1.1.1 « La génération silencieuse »

Les seniors appartenant à la génération silencieuse sont nés entre la Grande Dépression de 1930 et la fin de la seconde guerre mondiale. Ils ont eu 20 ans dans les années 50 et ont désormais plus de 75 ans. Ils sont environ 5 millions en France et, du fait de leur âge avancé, la moitié d'entre eux vit seule. Les 75 et + sont plutôt fidèles à leur commerce local, à leur marque de vêtements, etc. Ils sont plus attachés aux traditions et donnent une grande importance à la famille, à la transmission.

Ils ont vécu leur jeunesse et une grande partie de leur vie d'adulte dans une époque qui n'était pas encore bouleversée par les innovations technologiques, ils sont, de ce fait, souvent plus proches dans leur comportement des générations précédentes : autre conception du travail, plus grande sensibilité à la hiérarchie sociale.

1.1.2 Les « baby-boomers »

Les Baby-boomers, aussi appelés « Mamy et Papy boomers » (les Beaux Bébés, comme les appelait le Général de Gaulle), sont devenus grands. Ils ont entre 50 et 75 ans et représentent près de 15 millions de Français. Ils sont nés après la seconde guerre mondiale et ont construit la France des Trente Glorieuses. Ils ont eu 20 ans dans les années 60 et ont été profondément marqués par mai 68.

Chaque année, depuis 2006, ils sont environ 700 000 à prendre leur retraite. Ils sont d'ailleurs les retraités les plus aisés car ils ont commencé leur carrière dans un contexte de plein emploi et ont bénéficié d'un calcul des retraites avantageux *(on peut noter également l'évolution, au cours de ces dernières décennies, du travail qualifié des femmes).*

Ils sont la cible principale des acteurs de la Silver économie (ce qui risque de ne pas être le cas pour les générations qui suivent (cf. dernier rapport du COR).

Les baby-boomers, une génération de « chanceux ».

« Quand ils sont nés, qu'ils ont grandi, des fées se sont penchées sur leur berceau. Quatre fées, la paix, la prospérité, le plein-emploi et la croyance dans le progrès. Ce n'est pas une formule, c'est la réalité » Jean-François SIRINELLI, historien.

Ils ont vécu un changement de standards sociologiques.

Les Baby-boomers sont réputés être de grands consommateurs contrairement à leurs aînés plus économes. Ils avaient moins de 20 ans lorsque les hypermarchés ont fait leur apparition dans les années 60. Ils sont hédonistes et parfois qualifiés d'individualistes. Ils n'ont pas connu les privations liées à la seconde guerre mondiale et ont grandi avec la mondialisation.

Les Baby-boomers donnent une plus grande importance à l'amour et au couple. Ils divorcent plus que leurs parents. Ayant grandi avec mai 68, ils ont vécu l'émancipation sociale de la femme qui a progressivement acquis, grâce à son parcours professionnel, une indépendance économique, laquelle a fait évoluer les conceptions de la vie conjugale et familiale, sociale et politique.

Contrairement aux silencieux, les Baby-boomers ne sont pas résignés face à leur vieillissement. Ils voient la retraite comme porteuse de nouvelles opportunités : ils se remarient, se lancent dans de grands voyages, de nouveaux projets, etc.

Ce phénomène générationnel est cyclique. On retrouve dans la génération Z (les enfants nés à partir des années 90), de nombreuses valeurs de la génération silencieuse :
- l'altruisme et l'engagement auprès d'associations locales, du service civique,
- la transmission, avec les causes écologiques et environnementales, le développement des nouveaux modes alimentaires (végétariens, végétaliens, végan), etc.
- l'économie avec le développement de l'économie collaborative (par exemple : covoiturage, colunching, crowfounding, blablaCar, airBNB) et des filières alimentaires locales.

1.2 Les Seniors

1.2.1 Les seniors dits actifs

En 2015, plus de 20 millions de Français étaient âgés de plus de 55 ans. Pour en savoir plus sur cette catégorie représentant plus de 30 % de la population, l'association Attitude Prévention a lancé une étude afin de connaître leur façon d'anticiper ou de vivre leur retraite. Résultats, « les seniors apprécient ce moment de leur vie et se révèlent actifs et organisés ». Une bonne nouvelle pour leur santé.

Première découverte grâce à cette enquête : « les seniors se sentent bien dans leur âge : 97 % se trouvent mentalement et 96 % physiquement en accord avec leur âge voire plus jeunes ». Concernant l'avancée en âge, « 3 seniors sur 4 estiment qu'il est facile pour eux de bien vieillir ». Interrogés sur les recommandations pour rester en forme, « ils citent la pratique d'un sport (69 %), le fait d'être entouré par leur famille (68 %) et plus généralement la nécessité d'avoir une vie sociale (56 %) ».

Autre sujet : la retraite. Elle est perçue très positivement, aussi bien par les seniors en activité, que par les retraités. Au total, « 79 % des interviewés citent uniquement des termes positifs lorsqu'il s'agit de qualifier ce statut ». La retraite est pour eux synonyme de liberté (72 %), de temps libre (66 %), de loisirs (53 %), d'épanouissement et de plaisir (37 %).

Entre activités planifiées et spontanéité
Souvent très actifs, les seniors aiment le jardinage et les activités manuelles pour 91 %, les activités intellectuelles (lecture, mots croisés, etc.) pour 79 % et l'activité physique (sport, exercice ou marche) pratiquée par 76 % des personnes interrogées. Sans oublier qu'ils apprécient souvent de recevoir leurs proches et de participer à des loisirs associatifs.

Les seniors aiment planifier certaines de leurs activités. Ainsi, « 81 % d'entre eux prévoient leurs voyages ». Ils anticipent également le bénévolat (à 66 %), la garde des petits-enfants (à 52 %), le fait de recevoir des proches (50 %) ou de leur rendre visite (47 %). A l'inverse, pour les activités manuelles ou le jardinage, la spontanéité est privilégiée. « Moins d'un tiers les prévoient à l'avance ».

« Cette étude montre qu'il est essentiel de conserver une activité physique et intellectuelle tout comme une vie sociale pour bien vieillir », souligne Norbert BONTEMPS, président de la Commission santé d'Attitude prévention. « L'organisation du temps libre, à travers la planification des activités, est également un des facteurs clés d'une retraite vécue pleinement ».
(Source : Attitude prévention - Enquête Attitude prévention réalisée au téléphone par l'Ifop, du 7 au 14 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 002 personnes, représentatif de la population française âgée de 55 ans et +. L'échantillon se compose de 3 catégories d'âge : les 55-62 ans, les 63-75 ans et les plus de 75 ans, 19 septembre 2016).

1.2.2 Les seniors dits fragiles

La précarité ou la fragilité s'exprime par un risque de déséquilibre allant vers une perte de maîtrise de la situation de vie.

En d'autres termes, la fragilité est un état qui affecte différentes tâches de la vie quotidienne et qui peut mener très facilement à la dépendance. En effet, la personne fragile devient rapidement vulnérable et éprouve des difficultés dans la confrontation aux tâches quotidiennes.

La fragilité affecte l'ensemble de la vie quotidienne dans la mesure où elle est multidimensionnelle. Elle concerne à la fois la mobilité (le fait de se déplacer), la déficience physique (la capacité du corps à être actif en tout domaine – la métabolisation de l'alimentation par exemple), les troubles sensoriels (vue, ouïe, goût, odorat…), les troubles cognitifs (mémoire, orientation, concentration…). On estime qu'une personne est fragile si deux fonctions sur les quatre sont touchées.

Cependant, lorsque la fragilité apparaît, ce sont principalement la mobilité et la déficience physique qui sont concernées. Les troubles sensoriels et cognitifs interviennent plus faiblement dans l'évaluation des personnes dites « fragiles ».

La fragilité n'est toutefois pas nécessairement liée à la dépendance (une étude menée par la CNAV indique qu'un quart des personnes de 75 ans et plus des GIR 6 et deux tiers des GIR 5 sont fragiles)[1].

[1] Journée nationale de l'action sociale retraite 2017

En revanche, elle peut mener très rapidement vers une situation de dépendance. C'est pourquoi il est nécessaire d'être attentif au quotidien à tous les indicateurs de fragilité. Il s'agit d'intervenir le plus tôt possible lorsque des symptômes de fragilité apparaissent afin de diminuer le risque d'entrée en dépendance.

On suivra l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir »… Tout d'abord, il est indispensable de conserver une pratique d'activité physique régulière (*l'Organisation mondiale de la santé préconise au moins 30 minutes de marche par jour*). Ensuite il s'agit d'être attentif aux questions médicales et bénéficier d'un suivi régulier. De même, il faut utiliser scrupuleusement les outils de correction nécessaires *(lunettes, prothèses auditives…*). On pourra aussi pratiquer des exercices ou des jeux pour stimuler la mémoire. Enfin, la préservation du lien social est fondamentale.

Pratiquer une activité physique, être attentif et sortir de chez soi… Il est si facile de bien vieillir !
(Source: article Hyperlink "http://www.sielbleu.org/"Siel Bleu)

Qu'est-ce que la grille Aggir ?
La grille nationale Aggir permet d'évaluer le degré de d'autonomie, voire de dépendance, du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), afin de déterminer, d'une part, l'éligibilité à l'allocation, et d'autre part, le niveau d'aide dont Il a besoin. Les niveaux d'autonomie et de dépendance sont classés en 6 groupes dits « iso-ressources » (Gir de 1 à 6 : les 5 et 6 correspondent aux personnes dites autonomes ; les 3 et 4 en déficit et/ou perte d'autonomie ; les 1 et 2 en situation de dépendance). A chaque Gir correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.
La grille Aggir évalue les capacités de la personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives.
Seules les 10 activités dites discriminantes sont utilisées pour déterminer le Gir dont relève la personne âgée. Les 7 autres activités dites illustratives sont destinées à apporter des informations complémentaires à l'évaluateur pour mieux appréhender la situation globale de la personne. La grille Aggir est intégrée à un référentiel d'évaluation qui permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée.

1.2.3 Les seniors en déficit et/ou en perte d'autonomie

Ils rencontrent les premiers soucis de santé chroniques et une certaine diminution de leurs capacités.

Avec l'âge, ils risquent de devenir de moins en moins autonomes. Cela peut survenir brutalement à la suite d'un accident, mais aussi s'installer de façon progressive.

Ces fragilités influent sur leur mode de vie, les questions de sécurité deviennent plus prégnantes. Il est alors important, pour l'entourage, d'identifier les premiers signes afin de prendre les bonnes mesures et d'améliorer la qualité de vie de la personne vieillissante.

La perte d'autonomie se définit comme l'incapacité, pour une personne, de décider et d'assurer seule certains actes de la vie courante. Liée au processus naturel de vieillissement, elle est due à des altérations aussi bien physiques que psychiques, car le cerveau vieillit aussi.

Un aperçu des signes révélateurs:
- troubles de l'équilibre,
- changement des habitudes alimentaires,
- diminution de l'hygiène,
- problèmes de mémoire,
- altérations de l'humeur,
- isolement social.

L'importance d'apporter des solutions, qui ne soient pas uniquement une réponse dite médicalisée, montre l'intérêt social de la Silver économie.
(Source : Dr Marie-Christine TOMASSO)

1.2.4 Les seniors dépendants

Cette dépendance est parfois inévitable. Seulement, plus l'âge augmente, plus on peut y être confronté. Il est de plus en plus fréquent d'entendre parler, à tort ou à raison, de dépendance des seniors.

- La dépendance des seniors, c'est quoi ?
- Qui est concerné ?
- Les différentes dépendances

La dépendance des seniors, c'est quoi ?
Dans le vocabulaire médical, le terme dépendance signifie « situation d'une personne qui, en raison d'un déficit anatomique, d'un trouble physiologique, psychologique ou affectif ne peut remplir des fonctions ni effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes ou le recours à une prothèse, un remède, etc. ». En d'autres termes, une personne devient dépendante quand elle ne peut plus faire les gestes simples de la vie de manière autonome et sans assistance. Attention, la dépendance n'est pas une maladie (de même que la vieillesse) mais une conséquence directe des difficultés de santé et de mobilité rencontrées le plus souvent par les plus âgés. En conséquence, la personne concernée doit absolument être accompagnée.

Qui est concerné ?
Une chose est sûre, c'est qu'aucun d'entre nous n'est à l'abri d'un éventuel état de dépendance. En France, l'objectif est de faire face aux difficultés de 1,5 millions de personnes dites dépendantes. Parmi elles plus de la moitié l'est totalement. La dépendance concerne les personnes dont la tranche d'âge est supérieure à 60 ans. La principale cause de ce phénomène est, comme partout dans les pays industrialisés, une population de seniors grandissante.

Les différentes dépendances
Une fois de plus tout le monde n'est pas égal face à la dépendance. On en distingue clairement deux types: la dépendance totale et la dépendance partielle.

Pour s'y retrouver, une classification bien précise a été mise en place. C'est la détermination du groupe GIR (Groupe iso ressources). Son rôle est d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chacun de la manière la plus personnalisée possible. Elle définit aussi précisément les ressources auxquelles les seniors dépendants bénéficient telle que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Cette dernière relève de la compétence des départements; elle peut être source d'inégalité en fonction du domicile, notamment d'origine et de l'interprétation du Girage. Son montant est en outre différent si elle est dispensée à domicile ou en établissement (type EHPAD). Enfin le niveau de ressources du bénéficiaire est, depuis la loi ASV, un critère de ce niveau d'aide.

2. La situation en Ile-de-France

2.1 Carte d'identité du territoire

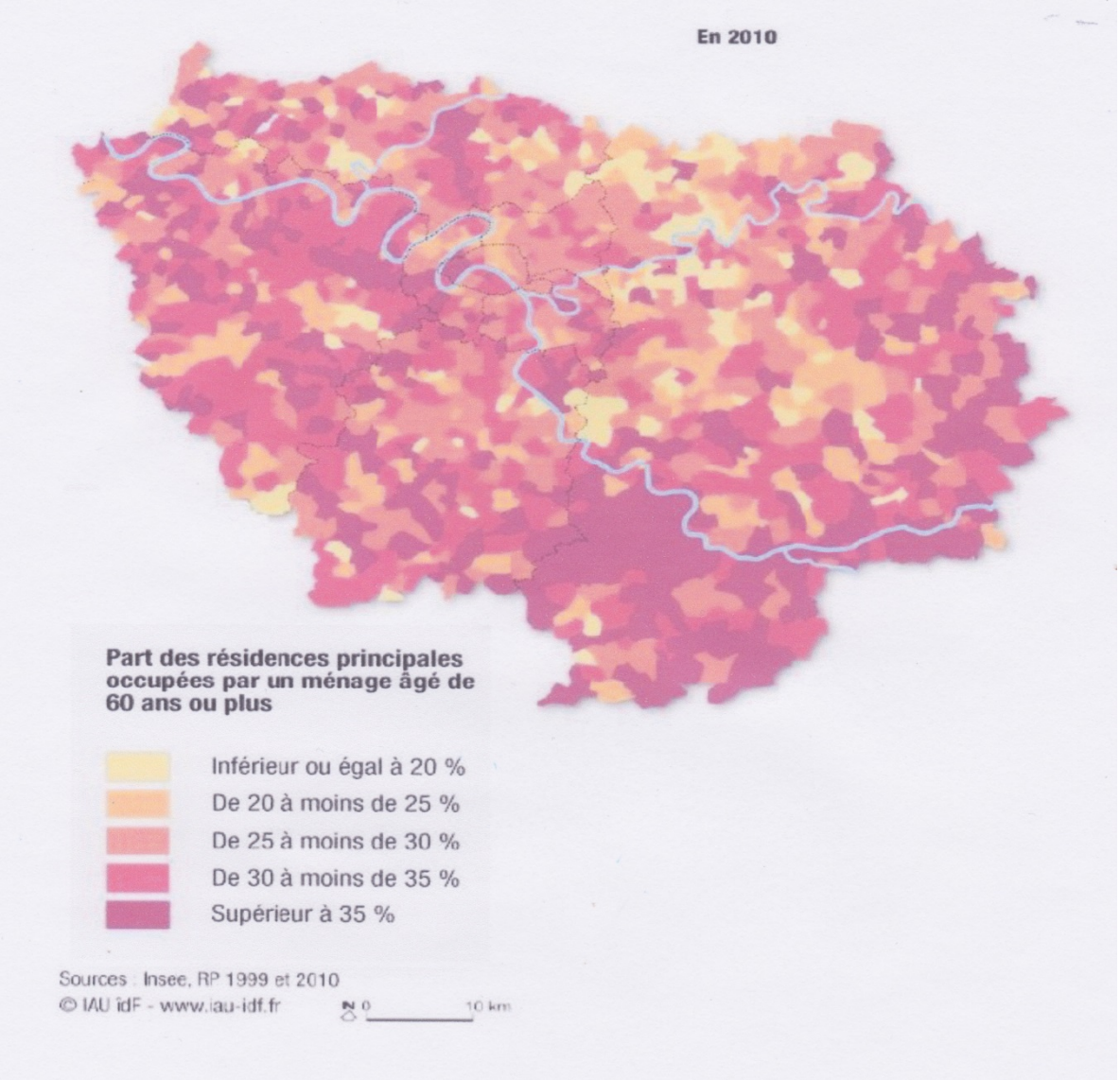

Documents de référence :
Carte de l'Ile-de-France par commune indiquant la part des résidences principales occupées par un ménage âgé de 60 ans et plus en 2010 Sources : Insee, RP 1999 et 2010 © IAU IdF.

Comme le montre la carte, la population de plus de 60 ans réside principalement à l'est et sud de la Seine-et-Marne, au sud et au nord-est de l'Essonne, à l'est et en zone médiane du Val d'Oise, dans l'ouest parisien, à l'est du Val-de-Marne et dans une zone médiane pour les Hauts-de-Seine. Ces résident sont répartis sur l'ensemble du territoire des Yvelines et peu représentés en Seine-Saint-Denis.

Note rapide IAU n°730 : vieillir à sa manière : l'habitat des seniors innove.
https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/vieillir-a-sa-maniere-lhabitat-des-seniors-innove.html

INSEE (page n° 388) : horizon 2030 : vieillissement important de la population en grande couronne http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Insee-ilede-france_cle511acb.pdf
Documents de référence : Contribution commission Aménagement du territoire - Sylviane DELMAS.

2.1.1 Densité et occupation du sol

(Source : ORS)

L'Ile-de-France comptait, en 2013, 11 959 807 habitants et concentrait 18,2 % de la population française.

C'est la région la plus peuplée et la plus dense de France avec 995,6 habitants au km².

Ce chiffre marque de fortes disparités entre Paris et la petite couronne fortement urbanisée qui affiche une densité de 8820 habitants au km2 et la grande couronne, plus rurale, avec 463 habitants au km².

Avec 21 000 habitants au km², Paris reste l'une des villes les plus densément peuplées au monde. Plus de 67 % des franciliens vivent en petite couronne et 84 % dans des communes de 10 000 habitants et plus.

L'Ile-de-France couvre une superficie de 12 065 km². Les espaces agricoles, boisés et naturels couvrent plus de 77 % de son territoire. Avec plus de 6 000 km², l'agriculture occupe près de la moitié de l'espace régional, suivi par les bois et forêts (24 %) et les milieux naturels et espaces en eau (3 %).

23 % de l'espace francilien est urbanisé. Il est majoritairement constitué par de l'habitat individuel (8 % de la région) suivi par les espaces verts urbains.

L'habitat collectif et les activités économiques ne représentent que 2 % de l'espace régional.

2.1.2 Typologie des communes

Les communes du centre de l'agglomération parisienne affichent un taux d'espaces urbanisés supérieur ou égal à 95 % et la densité humaine sur les espaces urbains construits est supérieure ou égale à 300 individus à l'hectare.

Les communes denses de l'agglomération parisienne présentent un taux d'espaces urbanisés à 80 % et une densité humaine supérieure ou égale à 100 individus à l'hectare.

Les autres communes majoritairement urbanisées de l'agglomération de Paris ont un taux d'espaces urbanisés supérieur ou égal à 65 % et une densité humaine supérieure ou égale à 30 individus à l'hectare.

La catégorie des autres communes de l'agglomération parisienne regroupe les communes appartenant à l'agglomération mais ne répondant pas aux critères précédents. Elles sont peu denses et peu urbanisées.

Les communes qui n'appartiennent pas à l'unité urbaine de Paris sont divisées en 3 catégories :

- Les principales communes des autres agglomérations qui présentent une densité humaine de 30 individus à l'hectare et une activité humaine supérieure ou égale à 5 000 individus ;
- Les autres communes des agglomérations secondaires sont les communes agglomérées peu denses ;
- Les communes rurales qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.

Taux de croissance annuel moyen des communes entre 2008 et 2013 :

- On assiste depuis 2008 à un léger ralentissement de la croissance démographique : 0,5 % par an contre 0,7 % pour la période 1999-2008. La région a gagné en moyenne 60 000 habitants par an pour les 5 dernières années ;
- L'augmentation de la population est globalement homogène en petite couronne et en grande couronne mais Paris affiche une croissance plus faible que la moyenne générale avec seulement 0,2 % et n'a gagné que 18 000 habitants.

2.1.3 Les ménages

L'Ile-de-France comptait, en 2013, 5,04 millions de ménages, ce qui représente 10 % de plus qu'en 1999. La hausse du nombre de ménage a cependant ralenti depuis 2007 pour atteindre 0,6 % par an. Elle se rapproche ainsi du taux de croissance de la population, contrairement à ce que l'on observe en régions où elle est deux fois plus forte. Cette augmentation du nombre de ménages s'explique principalement par la croissance de la population en volume et, dans une moindre mesure, par le vieillissement de la population.

Depuis 2006, la taille moyenne des ménages d'Ile-de-France est supérieure à celle de la France métropolitaine.

En 2013, l'Ile-de-France compte 1 812 821 ménages composés d'une personne soit 36 % de l'ensemble des ménages, ce qui est supérieur au taux de la France métropolitaine (34,8 %).

Il s'agit à 57,5 % de femmes vivant seules. Les ménages d'une personne ont progressé de 1,3 % depuis 2008. Cette augmentation est imputable au vieillissement global de la population.

2.1.4 Nombre et proportion de personnes âgées par département

On observe de forts contrastes selon les départements. La proportion de personnes vivant seules décroit au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale. Elle atteint plus de 51 % à Paris alors qu'elle n'est que de 26 % en Seine-et-Marne.

En 2013, le nombre de familles monoparentales s'élève à 544 000 ce qui représente 17,6 % de l'ensemble des familles franciliennes.

Les départements franciliens qui comprennent la part la plus élevée de personnes âgées sont Paris (20,8 % de la population est âgée de 60 ans ou plus et 7,5 % de 75 ans ou plus), les Yvelines (20,1% de la population est âgée de 60 ans ou plus et 6,9 % de 75 ans ou plus) et les Hauts de Seine (7,2 % de la population a 75 ans ou plus).

Viennent ensuite :

- L'Essonne et le Val-de-Marne avec 18,9 % de plus de 60 ans ou plus et 6,5 % et 6,9 % de 75 ans ou plus ;
- La Seine-et-Marne (17,9 % de 60 ans ou plus et 9 % de 75 ans ou plus) ;
- Le Val d'Oise (17,2 % de 60 ans et plus et 5,8 % de 75 ans ou plus) ;
- La Seine-Saint-Denis (15,8 % de 60 ans ou plus et 5,8 % de 75 ans ou plus).

Il existe donc de fortes inégalités territoriales face au vieillissement. On peut identifier des cantons-ville où la part des 75 ans ou + au sein de la population totale est particulièrement élevée.

Exemple : la Seine-et-Marne qui affiche un des taux les plus faibles de personnes âgées de 75 ans ou +. Ce département est composé de communes situées au Nord et au Centre qui comptent moins de 4,3 % de 75 ans ou + et de communes situées au Sud qui comptent plus de 13,8 % de 75 ans ou +.

Entre 2007 et 2013, la progression la plus forte a été observée pour les personnes âgées de 85 ans ou +: leur nombre était de 185 000 en 2007 et de 243 000 en 2013.

Pour chaque département francilien, ce sont les 85 ans ou + qui ont connu la plus forte augmentation au cours de cette période.

En 2012, la moitié des Franciliens de 80 ans ou + vit seul. C'est à Paris que la part des personnes âgées de 80 ans ou + vivant seules est la plus élevée (57,1 %). En petite couronne, cette part est supérieure à 50 %. En grande couronne, elle concerne entre 47,3 des personnes en Essonne et 49 % dans le Val d'Oise.

Les différences de sexe face au fait de vivre seul sont très fortes à partir de 80 ans: 64,7 % des femmes de 80 ans ou + contre 26,6 % des hommes du même âge. Cette différence de sexe se retrouve dans tous les départements franciliens et ce sont les départements de petite couronne qui affichent les plus grands écarts entre hommes et femmes.

En 2013 :

- La part des personnes âgées de 65 ans ou + est plus faible en Ile-de-France que dans l'ensemble des autres régions métropolitaines ;
- L'Ile de France compte 2,2 millions de personnes âgées de 60 ans ou + (soit 19,7 % de la population) et 788 000 de 75 ans ou + (soit 6,6 %).

2.1.5 Situation financière

Le produit intérieur brut francilien s'élève à 642,2 milliards d'€ en 2013 ce qui représente 31 % de la valeur nationale et 4 % du PIB européen.

Le PIB par habitant y est également le plus élevé du pays: 53 617€ contre 32 550€ en France métropolitaine.

2.1.6 Evolution récentes et à venir

L'Ile-de-France est caractérisée par un très fort déficit migratoire structurel à l'âge de la retraite : beaucoup plus de seniors quittent la région pour d'autres régions ou l'étranger que l'inverse. Entre 2013 et 2050, les mouvements migratoires conduiraient l'Ile-de-France à perdre, en moyenne, 23 200 seniors chaque année.

De 2013 à 2050, la part des Franciliens de 65 ans ou plus ne cesserait d'augmenter. Selon le scénario central, cette part représenterait 21,9 % de la population en 2050, soit 2 884 000 Franciliens, contre 13,4 % en 2013 (1,6 million de Franciliens). Cette évolution correspond à celle de la population francilienne, qui augmente de 1,2 million sur la période.

La population francilienne de 65 ans ou + serait la seule à continuer d'augmenter, même si cette évolution ralentirait progressivement jusqu'en 2038 (+ 3,0 % en 2013, + 1,5 % en 2038). Cette augmentation s'explique par l'arrivée aux grands âges des générations du baby-boom nées entre 1945 et 1975 et par l'allongement de l'espérance de vie retenu dans le scénario central. À partir de 2038, la croissance de la population des 65 ans ou + ralentirait davantage encore, descendant à moins de 1 %, en raison de l'arrivée de ces générations à un âge auquel la mortalité est élevée.

En 2013, les jeunes de moins de 20 ans en Ile-de-France sont deux fois plus nombreux que leurs aînés de 65 ans ou plus. À Paris, ce rapport est beaucoup moins élevé puisque ces jeunes sont seulement 1,4 fois plus nombreux que leurs aînés. Au tournant de 2030, selon le scénario central, les parisiens de 65 ans ou + deviendraient plus nombreux que les parisiens de moins de 20 ans *(Source : INSEE).*

3. Situation socio-économique des Seniors

3.1 Pyramide de Maslow

La pyramide de Maslow est une des représentations de la hiérarchie des besoins; une théorie élaborée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow sur la motivation. Elle est, au même titre que la grille AGIR, utilisée par bon nombre de professionnels notamment dans la mise en œuvre de l'accompagnement spécifique de la personne accueillie en établissement par exemple ou la mise en place des projets personnalisés.

Mais, pour autant, cette approche spécifique de la représentation de la hiérarchie des besoins est, en fonction de l'évolution sociétale, à utiliser avec parfois quelques nuances. La hiérarchie des besoins, chez certains individus, ne s'inscrit pas de façon aussi rigoureuse et systématique.

Selon Maslow, une personne qu'elle que soit sa culture, puise sa motivation dans 5 besoins (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoins d'appartenance, besoins d'estime, besoins d''accomplissement de soi).

Selon l'auteur, il est vain de répondre au besoin supérieur si celui qui est inferieur n'est pas traité.

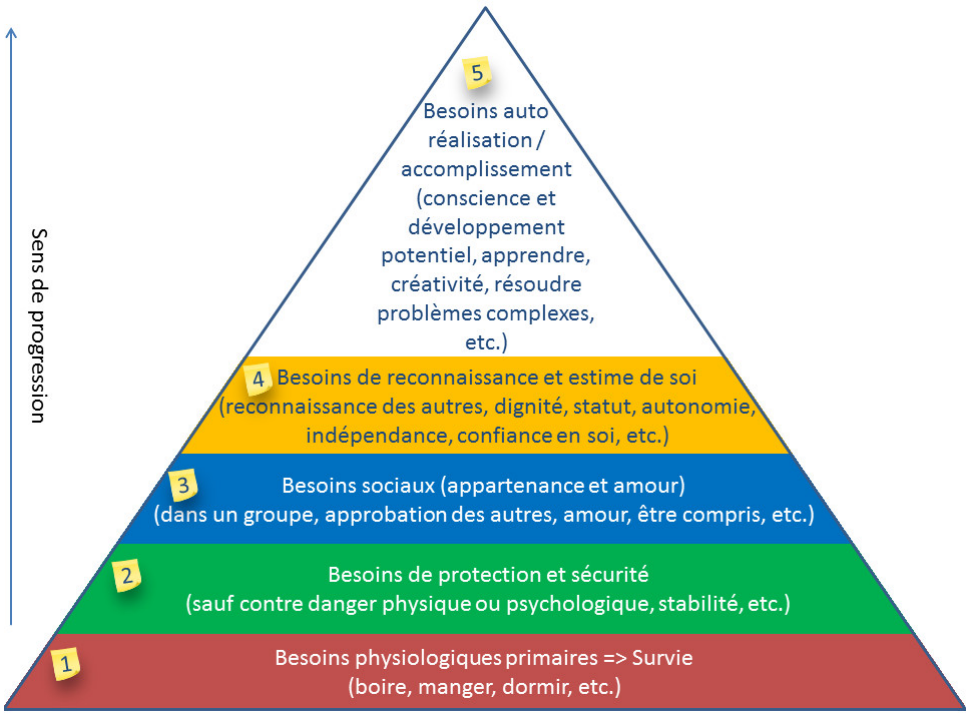

(pyramide de Maslow)

Les deux premiers niveaux ont un caractère d'indispensabilité, un caractère fondamental.

A partir du troisième niveau, celui des besoins sociaux, des besoins de reconnaissance et estime de soi, des besoins d'auto réalisation et d'accomplissement, ce sont ceux qui accroissent le confort et la sécurité des personnes vieillissantes.

3.2 Condition de vie des Seniors en général

Il existe une grande disparité pour ce qui est du pouvoir d'achat, des capacités contributives et des besoins, et les intérêts ne sont pas forcément les mêmes.
En France métropolitaine, les 60 ans et + représentent 14,7 millions de personnes soit 23 % de la population Française (INSEE recensement 2013).

En France, on compte aujourd'hui près de 300 000 personnes âgées en état de « mort sociale » selon l'étude sur la fracture sociale et territoriale présentée par l'association Les Petits Frères des Pauvres.

Cette étude CSA de septembre 2017 (du 15 au 30 Juin 2017), menée sur un échantillon national de 1804 individus représentatif de la population française métropolitaine âgée de 60 ans et +, met en avant les situations d'isolement et de solitude qui sont nombreuses (sont considérées comme isolées les personnes ne rencontrant jamais physiquement les membres de leurs réseaux de sociabilité, famille, amis, voisins, acteurs associatifs).

Ainsi, au plan national, 22 % se disent isolés du cercle familial, 28 % du cercle amical, 21 % du cercle voisinage, 55 % des réseaux associatifs.

Parmi les 1804 personnes interrogées, 28 % des 60 ans et +, sont préoccupées par la solitude et l'isolement. Cette crainte est d'autant plus marquée en milieu rural et dans les petites agglomérations.

Un isolement permanent dont les pouvoirs publics ne se préoccupent pas assez.

Une série noire à laquelle s'ajoute parfois un isolement territorial assignant les séniors dans leur logement par manque d'autonomie dans la vie quotidienne ainsi que de faibles revenus renforçant le sentiment de malheur.

A la question: « A quelle fréquence sortez-vous de votre domicile seul ou accompagné ? »
- 65 % sortent au moins une fois par jour (76 % en Ile-de-France),
- 26 % sortent plusieurs fois par semaine,
- 6 % une fois par semaine,
- 2 % moins souvent,
- 1 % jamais.

Mais plus on avance en âge et plus la fréquence de sortie de son domicile seul ou accompagné diminue.

D'après le rapport, ce sentiment d'isolement et cette vie recluse touche plus fortement les plus de 85 ans.

Ces chiffres sont pondérés et s'avèrent plus rassurants car un faible pourcentage se déclare isolés du cercle familial, 22 % d'entre eux.

D'après le sociologue et spécialiste du grand âge Michel BILLE, « *Contrairement au discours couramment admis, les familles sont présentes et positivement actives plus qu'on ne croit Recomposées, éclatées ou non, elles activent les liens affectifs et sociaux et permettent de faire entrave à l'isolement ».*
(Source : rapport CSA septembre 2017 pour les petits Frères des Pauvres)

3.2.1 Préoccupations et attentes

Les préoccupations des 60 ans et plus en ordre décroissant :
- perdre des proches,
- la perte d'autonomie,
- la maladie,
- être une charge pour sa famille,
- devoir quitter son logement,
- le sentiment d'être vulnérable,
- le manque d'argent,
- le sentiment d'insécurité,

- la solitude l'isolement,
- la fin de vie professionnelle,
- la retraite,
- le sentiment d'être inutile,
- l'ennui.

Pour faire face à l'isolement et à la solitude, les actions prioritaires selon les personnes interrogées :
- 90 % pour le maintien des services et commerces de proximité,
- 89 % pour le développement des solutions de transport adaptées,
- 89 % pour l'information sur les aides et allocations financières,
- 85 % pour favoriser les liens entre générations,
- 74 % pour développer des activités de loisirs adaptés,
- 69 % pour faciliter l'accès à Internet et aux réseaux sociaux.

La population des 60 ans et + se dit majoritairement plutôt heureuse à 88 % et revendique et se déclare autonome à 95 % avec le souhait, pour une grande majorité d'entre eux, de vieillir chez soi qui prédomine a 84 % des personnes sondées.

Il est donc logique que la majorité des personnes interrogées se prononce en faveur du maintien du commerce et des services de proximité avec des solutions de transport adaptées comme moyen de lutte contre la solitude et l'isolement.
(*Source : rapport CSA septembre 2017 pour les petits Frères des Pauvres, l'Humanité.fr du 29 septembre 2017*)

Sur les 2.2 millions de Franciliens de 60 ans ou +, près de 522 000 déclarent des problèmes fonctionnels sévères. Parmi ces derniers, environ 170 000 sont identifiés comme dépendants avec d'importantes disparités départementales qui existent notamment entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

En 2014, près de trois franciliens sur quatre de 60 ou + sont sans incapacité.
(Source : Bulletin de Santé INSEE/0RS Septembre 2017)
(Rapport CSA septembre 2017 pour les petits Frères des Pauvres, l'Humanité.fr du 29 septembre 2017)

3.3 Evolution récente et à venir

« Un senior nait toutes les 37 secondes et un junior toutes les 42 secondes ».

C'est un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité. Depuis fin 2015, les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans !

Chiffrer avec précision les opportunités des marchés des seniors reste un exercice périlleux, tant la filière est vaste et hétérogène (*bien être, adaptation, sécurisation du domicile, transports, loisirs, santé, équipements).*

Selon Armelle de GUIBERT, déléguée générale de l'association Les Petits Frères des Pauvres :
« Il ne faudrait pas que les entreprises commerciales qui s'engouffrent dans ce marché de la vieillesse excluent de fait par leurs tarifs les plus précaires et les plus isolés ».

S'il n'est pas massif, loin s'en faut, le décollage de la filière est déjà perceptible sur ses différents et nombreux marchés : tourisme/loisirs, habitat/domotique, hébergement en établissements, sécurité, transport, services, santé, banques/assurances, services à la personne, communication, etc.

Par exemple, 43 % environ des 75-79 ans utilisent Internet presque tous les jours, parmi lesquels 24 % pour surfer sur les réseaux sociaux.

Le senior, en 2017, est relativement à l'aise avec les communautés en ligne « Silversurfers ».

Selon les concernés, les meilleurs stimulants sont les enfants et petits-enfants (appelés « les digitales natives ») car ils ont grandi au cours de l'explosion du numérique et sont une aide précieuse.

Cependant, la fracture numérique se creuse passés 80 ans (68 % des 85 ans et + n'utilisent jamais Internet). Ce phénomène touche davantage les femmes.
(Source : Malakoff Médéric)

3.4 Ressources et pouvoir d'achat aujourd'hui

De grandes différences selon les régimes de retraite et les années cotisées.

Pour y voir plus clair, nous avons passé au tamis des différentes études qui existent, sur le sujet, les idées reçues sur les revenus des retraités.

D'emblée, citons un chiffre : la pension moyenne d'un retraité français était, en 2015, de 1 376 € bruts, soit 1 283 € nets. Ce montant provient d'une enquête très complète, publiée en mai dernier par le service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé, la Drees. Cette dernière estime aussi, à partir d'une analyse des pensions des retraités nés en 1946, qu'un peu plus d'un quart d'entre eux touchent moins de 800 € de pension, et 44 % moins de 1 200 € ! Nous sommes ici très loin de l'opulence… Notons toutefois que la Drees ne prend ici en compte que les pensions directes. Elle exclut les pensions de réversion – versées à la mort du conjoint –, ainsi que les revenus complémentaires que touchent certains : loyers, placements, aides sociales, salaires pour ceux qui ont une activité à temps partiel… C'est ce biais qui explique pourquoi l'INSEE estime que le niveau de vie mensuel moyen d'un retraité, tous revenus confondus, est de 2 049 €, contre 2 062 € pour un actif et 1 946 € pour l'ensemble des français.

De grandes différences existent également selon la profession exercée et le nombre d'années cotisées. En 2015, les fonctionnaires civils d'État touchaient, par exemple, une pension brute moyenne de 2 280 € selon la Drees. Cette pension moyenne descend à 2 120 € pour les affiliés aux régimes spéciaux (SNCF, marins, employés de la Banque de France…), 1 920 € pour les professions libérales, 1 220 € pour les salariés du régime général; et jusqu'à 710 € pour les artisans, 600 € pour les agriculteurs et 500 € pour les commerçants !
Rappelons qu'il s'agit ici de moyennes. Ceux qui ont exercé ces professions touchent parfois beaucoup moins que leurs anciens collègues, d'autres bien plus. Il s'avère cependant que la pauvreté touche aujourd'hui davantage les jeunes que les retraités. L'observatoire des inégalités a récemment calculé que la moitié des pauvres avaient moins de 30 ans en France. Dans le même temps, seuls 3,3 % des retraités sont considérés comme pauvres, c'est-à-dire gagnant moins de 50 % du revenu médian; soit, au final, moins de 840€/mois. En tout, les retraités représentent 10 % des pauvres en France. L'INSEE estime que cette catégorie de la population est la moins touchée par la pauvreté. 7,6 % d'entre eux (un peu plus de 1 million de personnes) vivent avec moins de 1 008 €/mois (qui est le seuil de pauvreté retenu par l'INSEE), contre 14,1 % pour le reste de la population.

Par rapport aux décennies précédentes, la pauvreté a aujourd'hui tendance à baisser chez les personnes âgées, grâce au minimum vieillesse, ou encore à l'entrée en masse des femmes, sur le marché du travail, qui ont pu, dès lors, cotiser pour une retraite. Signe de cette amélioration: le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) n'a cessé de diminuer depuis cinquante ans. Mais tous ces chiffres cachent aussi des réalités plus difficiles qu'on ne le croit pour les intéressés. Tout d'abord, 20 % des personnes qui auraient droit à l'Aspa ne la demandent pas, par méconnaissance.

Et, « *on oublie trop souvent de dire qu'un jeune peut toujours espérer un avenir meilleur en étudiant et en travaillant. Alors que la situation des retraités âgés a peu de chance de s'améliorer, tempère le sociologue Serge Guérin, coauteur de La guerre des générations aura-t-elle lieu ? » (Calmann-Lévy, 2017)*

En outre, 60 % des retraités vont voir leur CSG augmenter en 2018. Si le gouvernement assure que la suppression de la taxe d'habitation compensera en partie cette hausse, beaucoup d'entre eux expriment une forte inquiétude.

C'est un fait incontestable, dans leur ensemble les retraités ne sont pas des nantis. Affirmer le contraire, ce serait méconnaître la grande disparité de revenus parmi les 16,7 millions de personnes concernées. Si cette idée insidieuse a tracé récemment son chemin dans le débat public, c'est à cause de la décision du nouveau gouvernement de faire financer à une majorité d'entre eux, via la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), une baisse du coût du travail dans le but d'aider chômeurs et jeunes à trouver un emploi. Implicitement, cette mesure véhicule l'idée qu'une bonne partie des retraités, dont beaucoup ont certes profité des années de plein-emploi, seraient privilégiés par rapport aux jeunes.
(Source : Notre temps, octobre 2017)

Pour répondre davantage à leurs nouveaux besoins et usages provoqués par le vieillissement de chacun, la majorité des seniors, au plan national, doit faire face à l'ensemble des dépenses.

En Ile-de-France, les retraités perçoivent environ une pension supérieure de 23 % à la moyenne nationale et le montant de la retraite des femmes est en moyenne inferieur de 31 % à celui des hommes.

Ainsi, le montant moyen de la retraite totale s'élève, environ, à 1 970 € bruts/mois pour les personnes résidantes en Ile-de-France et c'est également la région ou l'on trouve le plus de surcotant (14 % de l'ensemble des retraités).

L'Ile-de-France tire donc fortement vers le haut la moyenne nationale, la part des retraités anciennement cadres étant la plus élevée.
(Source : DREES n° 1023 septembre 2017)

B. Zimmer, directeur général de Silver Valley indique que :
« Le pouvoir d'achat des « seniors », comme celui de tous les français, est donc assez faible pour pouvoir acheter, acquérir, par leurs propres ressources financières, des biens et services innovants que de nombreux entrepreneurs sont en train de mettre en place à l'image des membres de l'organisation Silver Valley qui les fédère et leur donne les moyens financiers, matériels, humains afin d'accélérer leur développement (...).
(Source : Paris Tribune libre mars 2017 Benjamin ZIMMER)

Alors que les plus de 50 ans représentent 39 % de la population, ils assurent la majorité des dépenses totales de consommation (54 %) sur les différents marchés depuis 2015, dont 64 % en santé, 60 % en alimentation, 58 % en équipement du foyer, 57 % en loisirs, 56 % en assurance, 51 %transport et logement, 49 % en communication, 43 % hôtels et logement.

Ce sont les seniors qui assurent déjà plus de la moitié des dépenses de consommation en France comme l'indique une étude du Credoc de mai 2010.
(Credoc mai 2010)

3.5 Retraites et projection à l'horizon 2030

Dans le futur, les pensions devraient évoluer moins favorablement que les revenus d'activité.

Jusqu'à présent, le montant moyen des pensions de droit propre a progressé plus rapidement que les revenus d'activité, de manière quasi continue entre les générations nées entre 1934 et 1947. Ainsi, pour les personnes nées en 1947, ce montant représente 53 % du revenu d'activité brut moyen à la date de leur 68ème anniversaire, contre 45 % pour celles nées en 1939.

Dans le futur, le montant moyen des pensions de droit propre progresserait moins vite que les revenus d'activité. Ainsi, pour les personnes nées après 1965, ce montant ne représenterait plus que 39 % à 45 % du revenu des actifs à la date de leur 68ème anniversaire.

La baisse relative des pensions débute avec les personnes nées dans les années 1950, qui s'apprêtent à prendre leur retraite.

Selon l'hypothèse d'une faible croissance à l'avenir, le système de retraite ne serait pas équilibré, ce qui pourrait amener le législateur à dégrader les règles futures de calcul du montant des pensions.
(Source : Jean-Michel HOURRIEZ, Secrétariat Général du COR)

Pour les départs en retraite avant le 01/07/2011, l'âge légal minimum de départ à la retraite était fixé à 60 ans.

Suite à la réforme des retraites de 2010, pour les retraites attribuées à partir du 1er juillet 2011, l'âge légal de la retraite passe progressivement de 60 à 62 ans :

Assuré né	Âge de départ à la retraite
avant le 01/07/1951	60 ans
du 01/07/1951 au 31/12/1951	60 ans et 4 mois
en 1952	60 ans et 9 mois
en 1953	61 ans et 2 mois
en 1954	61 ans et 7 mois
à partir de 1955	62 ans

Source : DJRN

En 2016, l'âge moyen de départ à la retraite est de 62,4 ans : 62,1 ans pour les hommes et 62,7 ans pour les femmes.

En excluant les retraites anticipées, l'âge moyen est 63,2 ans (63,2 ans pour les hommes et 63,3 ans pour les femmes).

Ages moyens de départ à la retraite

Année de liquidation	Droits personnels		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Avec départs anticipés			
2006	60,6	61,6	61,0
2007	60,5	61,5	61,0
2008	60,7	61,6	61,1
2009	61,4	61,8	61,6
2010	61,2	61,7	61,5
2011	61,7	62,3	62,0
2012	61,8	62,6	62,2
2013	61,8	62,4	62,1
2014	61,9	62,6	62,3
2015	62,0	62,8	62,4
2016	62,1	62,7	62,4
Sans départs anticipés			
2006	61,5	61,8	61,7
2007	61,4	61,8	61,7
2008	61,5	61,9	61,7
2009	61,6	61,9	61,7
2010	61,5	61,8	61,7
2011	62,0	62,4	62,2
2012	62,5	62,9	62,7
2013	62,6	62,8	62,7
2014	62,9	63,1	63,0
2015	63,1	63,3	63,3
2016	63,2	63,3	63,2

(Source : Cnav – SNSP)

Évolution de l'âge moyen de départs à la retraite depuis 2006

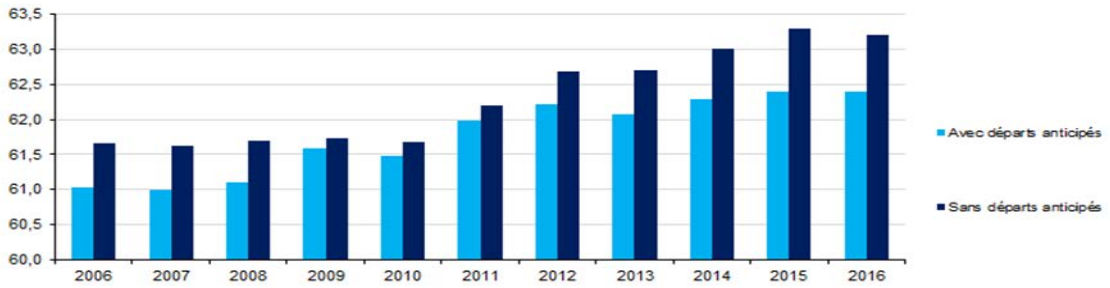

(Source : Cnav – SNSP)

Du fait de la volonté des français et des politiques de vieillir à domicile, le principe du viager, par exemple, devrait connaitre un regain d'intérêt pour des personnes âgées souhaitant se garantir une source de revenus complémentaires jusqu'à la fin de leur vie et notamment financer une logique de maintien à domicile.

Selon Ghislaine ALAJOUANINE (Institut de France, Vice-présidente de la Société savante de la Silver économie) :
"Parmi les grands défis soulevés par la question du grand âge figure celui du financement… . La maison brûle !. Déjà maintenant, moins de 1 français sur 10 s'estime être en capacité d'assister financièrement un parent dépendant.

Notre écosystème, articulé dans la démarche HS2 (label Haute Sécurité Santé pour les seniors), prend racine (Écosystème avec une certification par un tiers de confiance : l'APAVE Groupe spécialisé dans le domaine du contrôle et de la maîtrise des risques), avec son référentiel solide et fiable qui englobe le « bien vieillir » comme le « mieux vivre » dans son habitat.

C'est l'objectif d'un « win-win » pour tous les acteurs financeurs et payeurs. C'est l'intérêt des assureurs et des caisses de prévoyance : la personne fragilisée et son entourage seront soulagés financièrement. C'est le premier gain économique! Ce nouveau modèle économique à cet effet vertueux de préserver et faire évoluer, en plus, toute l'économie de proximité (pharmacien, boulanger, épicier, coiffeur...). C'est le deuxième gain économique !.

C'est en fait répondre aux vœux de 77 % des Français : « rester chez soi le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions et en sortir en toute sécurité ».

C'est alors que l'on conjugue de façon équitable l'économique et le social.

La Silver économie est donc un enjeu crucial : c'est une force de changement et une chance pour notre pays qui trouve là les nouveaux moteurs de croissance de développement économique et de création d'emplois.

La révolution de la Silver économie est elle aussi en marche, mais c'est pour le meilleur et nous sommes tous concernés ».

Comme nous l'avons précisé plus haut pour chaque catégorie de génération, les temps changent rapidement.
Celles et ceux nés après 1945, sont les premiers à ne pas avoir connu la guerre. Certains facteurs sont venus bouleverser les comportements individuels et collectifs les trente glorieuses et l'explosion de la consommation ; les évènements de 68 et la recherche de nouvelles libertés et de nouvelles expressions.

D'autres évènements plus profonds laissent également des traces indélébiles : la succession des crises pétrolières et financières; l'apparition de taux de chômage importants et qui s'est installé durablement.

3.5.1 Résultats financiers en perspective

a) L'équilibre financier du système de retraite dépend de :
- la diminution de la pension moyenne relative qui signifie que le montant moyen de pension, en euros constants, augmente moins vite que le revenu d'activité moyen,
- la baisse du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, liée au vieillissement, serait atténuée par la hausse de l'âge moyen de départ à la retraite.

b) Le système serait déficitaire jusqu'en 2040, dans tous les scénarios, mais pourrait renouer avec les excédents à long terme. Le taux de pauvreté des retraités est stable depuis quinze ans environ et plus faible que celui de l'ensemble de la population, et notamment des moins de 18 ans.

3.5.2 Equité entre les femmes et les hommes

L'écart de montant moyen de pension entre les femmes et les hommes se réduirait progressivement, de 25 % actuellement à 10 % à l'horizon de 2070.
Les femmes partent à la retraite plus tard que les hommes actuellement, mais ce serait l'inverse à partir des générations nées à la fin des années 1960.

3.6 Niveau de vie des retraités à l'horizon 2030

Le revenu disponible des ménages de retraités est inférieur à celui des actifs, mais leur ménage est de plus petite taille. C'est pourquoi la comparaison des revenus des retraités et des actifs s'effectue sur la base du « niveau de vie », défini comme le revenu disponible par unité de consommation, le niveau de vie d'une personne correspond à celui de son ménage.

Jusque dans les années 1970, le niveau de vie moyen des retraités était très inférieur à celui des actifs, avec beaucoup d'inégalités et de pauvreté parmi les retraités selon les professions.

Entre 1970 et 1996, la situation des retraités s'est nettement améliorée avec une forte augmentation du niveau de vie moyen et une forte baisse de la pauvreté.

Depuis le milieu des années 1990, la parité de niveau de vie entre actifs et retraités est atteinte et se maintiendrait dans les prochaines années.

Dans les prochaines décennies, la baisse du niveau relatif des pensions devrait se traduire par une baisse du niveau de vie relatif des retraités pour atteindre un seuil inférieur à celui des actifs, sans que le niveau de vie relatif des retraités n'atteigne celui des années 1970.

Pourtant, l'opinion publique est persuadée que la situation des retraités s'est déjà dégradée.

Plusieurs pistes peuvent être évoquées pour comprendre ce décalage entre réalité statistique et perception de l'opinion. Il se pourrait que la société française se préoccupe davantage de la pauvreté des retraités au moment où la population vieillit avec l'arrivée à la retraite des premières générations nombreuses du baby-boom.

Si ces mêmes générations aspiraient à consommer davantage durant leur retraite, leur niveau de pension leur paraîtrait insuffisant, bien qu'il soit plus élevé que celui des générations précédentes.

Il se pourrait enfin que les Français s'inquiètent de leur situation future à la retraite, confondant ainsi la dégradation anticipée avec la situation présente.
(Source : Jean- Michel HOURRIEZ, Secrétariat général du Cor)

3.7 Les inégalités et les répartitions des territoires, les ressources, y compris sur un même territoire

Dans sa note de juillet 2016, France stratégie rappelle que la décennie passée a été marquée en France par un dynamisme important des métropoles (activités à haute valeur ajoutée et populations qualifiées). Les inégalités entre territoires se sont accentuées, notamment, le développement des métropoles qui s'accompagne de fortes inégalités en leur sein.

Jusqu'ici, les politiques publiques ont permis d'atténuer les inégalités de revenus. Les récentes réformes territoriales (loi MAPTAM[2] et loi NOTRe[3], notamment) induisent des changements majeurs dans l'organisation des territoires Il s'agit donc de s'appuyer sur les métropoles pour constituer des moteurs de croissance profitant à l'ensemble des territoires.

Par exemple :

- Le PIB de la métropole parisienne représente à lui seul environ un tiers du PIB français total ;
- En Ile-de-France, les prix sont supérieurs de 9 % à ceux du reste du pays, principalement du fait du coût du logement ;
- La pauvreté dans les grandes métropoles est aggravée par un niveau général des prix plus élevé que dans le reste du territoire ;
- Contrairement à une idée reçue, c'est l'Ile-de-France (et avant tout Paris et sa couronne) qui a vu le poids relatif de l'industrie décliner le plus fortement. La région Ile-de-France s'est réorientée massivement vers les services à haute valeur ajoutée. Il s'en est suivi d'importants changements de populations ;
- L'indice synthétique de développement humain (IDH2 évalué par l'Insee) était en 2009 le plus élevé en Ile de France. De même en ce qui concerne l'indice européen de progrès social, l'Ile de France est en tête ;
- La baisse de la population dans les territoires les plus éloignés des villes risque d'accroître certaines difficultés, notamment dans l'accès aux services d'intérêt général (temps d'accès aux services d'usage courant, accès aux services de santé). Les endroits où l'accès aux services de soins de proximité est supérieur à vingt minutes sont toutes des zones rurales peu denses à l'est de la région parisienne par exemple ;
- Dans les dix ans à venir, ces difficultés risquent de s'accroître du fait du vieillissement de la population dans certains territoires, notamment ruraux. Diverses actions pourraient améliorer la situation : optimisation de la localisation des services d'intérêt général, mutualisation des accès, développement des technologies numériques au service d'une nouvelle accessibilité.

(Source : France Stratégie)

[2] Loi de modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles

[3] Nouvelle organisation territoriale de la république

4. Eléments de contexte

4.1 Si la Silver m'était contée…

« Depuis le lancement en grande pompe par l'Etat de la tentaculaire filière de la Silver économie fin 2013, force est de constater que les actions gouvernementales sont restées timides. Dans ces conditions, son décollage dépend du dynamisme et de la capacité d'innovation du secteur privé, de l'avis des experts de Xerfi Precepta (*département d'études stratégiques de Xerfi : leader des études sectorielles)*.

Pour exploiter pleinement le potentiel de croissance de la filière de la Silver économie, les opérateurs devront s'atteler à structurer davantage l'offre. Compte tenu de ses différents marchés et de la multitude d'intervenants (prestataires de la Silver économie, prescripteurs, financeurs...), celle-ci se prête parfaitement à un fonctionnement en écosystème (un ensemble d'entreprises interagissant au sein de la filière). Les relations peuvent ainsi se faire entre des opérateurs d'un même segment (services à la personne par exemple), des acteurs de segments différents ou entre des professionnels spécialisés « seniors » et des acteurs périphériques (spécialistes du numérique par exemple).

A ce jour, c'est l'Etat qui joue un rôle de pivot relatif dans la Silver économie, les services proposés pourraient bouger à terme au profit par exemple des grands opérateurs dont les télécoms, des téléassisteurs ou encore des plateformes nationales d'intermédiation.

A l'instar de nombreux marchés, la filière de la Silver économie est, elle aussi, lourdement impactée par la révolution technologique. Dans un tel contexte, prendre le virage du numérique est désormais indispensable. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont de fait une source d'opportunités considérables, en particulier dans le domaine de la santé. Avec le Big Data, la médecine curative évoluera vers une médecine plus individualisée, personnalisée, préventive, participative, dans le cadre du parcours de soins du malade prenant en compte la confidentialité des informations recueillies.

Pour autant, il sera nécessaire et indispensable de veiller en permanence aux aspects liés à la confidentialité, à l'éthique, à la protection individuelle des données ».

« La Silver économie s'adresse à des publics dont les modes de vie, les situations économiques et sociales, l'organisation familiale ou encore les revenus, sont pluriels.

Il s'agit de répondre aux attentes réelles et non de plaquer des représentations et des solutions toutes faites.

La réponse technologique n'est pas la seule à devoir être mobilisée : l'enjeu consiste à réintroduire du lien et du service physique de proximité. Les entreprises locales, les artisans, ou encore les entreprises sociales et les associations sont aux premières loges pour développer une économie de l'accompagnement et de l'attention.

Réussir la société de la longévité impose de placer l'attention à l'autre au cœur de la dynamique économique et sociale » (S. GUERIN, sociologue).

4.1.1 Le contrat de filière Silver économie signé le 12 décembre 2013

Une situation nouvelle qui a convaincu les décideurs français publics et privés de mettre cette dernière sur les rails par le biais d'un récent contrat de filière, il s'agit de :

- créer les conditions d'émergence d'un grand marché de la Silver économie,
- favoriser le développement d'une offre compétitive,
- exporter les produits et les technologies de la SE,

- professionnaliser les acteurs de la SE,
- communiquer positivement sur les âgés et le bien vieillir,
- créer des innovations dans le champ de la S E.

4.1.2 « Les 10 Silver Actions » inscrites au niveau national dans le cadre du contrat de filière

- Lancer une dynamique régionale avec les « Silver régions » ;
- Structurer le marché en labellisant les produits et technologies de la SE afin de rassurer les consommateurs ;
- Adapter l'habitat en développant le logement connecté et la domotique ;
- Renforcer l'accompagnement des entreprises de la filière en matière de design et en structurant des clusters (lieux spécifiques) dédiés à la SE en France ;
- Faciliter le financement des entreprises et des pépites de la filière ;
- Faire de la France un leader à l'export des produits et technologies de la SE ;
- Lancer un plan « métiers de la Silver économie » ;
- Améliorer l'accueil des âgés dans les points de vente et de distribution ;
- Faire connaître la Silver économie par une campagne de communication et la multiplication de show-rooms en développant une offre de services numérique pour les âgés ;
- Créer des innovations majeures dans la Silver économie dans le cadre du concours mondial d'innovation.

4.1.3 Le contrat de filière, Acte II

Le 29 Septembre 2015, lors d'un comité de filière élargi, le Ministre de l'économie, de l'Industrie et du numérique et la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie ont souhaité relancer les travaux de ce comité.

Le comité de filière a décidé de créer 5 groupes de travail thématiques qui sont :
- achats publics,
- industries et innovation,
- habitat et mobilité,
- distribution et services financiers,
- services à la personne.

L'objectif de ces groupes de travail a été d'auditionner les acteurs de la filière, d'identifier les freins bloquant sa dynamique et formaliser des propositions concrètes et opérationnelles.

Lors d'un comité de filière restreint en date du 20 mai 2016, une trentaine de propositions a émané de ces 5 groupes de travail, propositions qui n'ont pas été rendues publique dans la foulée.

Décembre 2016, Pascale BOISTARD et Christophe SIRUGE, secrétaires d'Etat en charge des Personnes âgées et de l'Industrie ont présenté une feuille de route avec, au menu, six chantiers : coordination des initiatives territoriales, achat public, développement des « Silver régions », adaptation de l'habitat, création d'un observatoire, et développement à l'international.

Pour chapeauter ces projets a été créé un comité d'orientation.

Les liens avec les régions vont se développer sur les six chantiers de la feuille de route, le but étant entre autre de faire en sorte que des solutions industrielles ou de services soient créées dans chacune des régions pour permettre de développer l'emploi.

Les régions, à des rythmes divers, élaborent donc des contrats de filière pour favoriser l'émergence d'entreprises innovantes sur leur territoire.

A ce jour, 1800 entreprises sont inscrites dans l'annuaire de la Silver économie alors qu'elles étaient 700 en 2015.

4.1.4 Réunion du Comité National des Silver régions du 23 Juin 2017

Les membres du Comité se sont réunis au Palais du Luxembourg sous la houlette de France Silver éco à qui l'Etat a confié la mission de soutenir et coordonner l'action des Silver Régions. Depuis un an, des progrès ont eu lieu dans les nouvelles régions ou l'exécutif compte un(e) élu(e) en charge de la Silver économie comme la Normandie, l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et les Hauts de France.

L'action des Régions en matière de Silver économie demeure très disparate à ce jour. Certains Conseils régionaux se sont impliqués fortement.

D'autres territoires se sont appuyés sur des structures déjà existantes comme la Silver Valley en Ile de France, Autonom'Lab dans le Limousin, Eurasanté dans les Hauts de France… .

En revanche, certaines régions sont à ce jour moins mobilisées. Ce qui semble montrer que la « feuille de route » signée par les ministres le 12 décembre 2016 n'a pas encore trouvé sa traduction dans les faits… .

Cette « feuille de route » expliquait notamment que « les régions compétentes en matière de développement économique sont les plus à même d'installer une gouvernance permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et économiques autour de la constitution de filières industrielles sur leur territoire, parfois dénommées « Silver Région ». C'est notamment à travers la création de Comités stratégiques de filière régionaux, de cluster, de laboratoires d'idées innovantes et d'instituts de l'Autonomie que ces « Silver régions » peuvent s'emparer de leur mission.

Il est essentiel désormais de continuer à recenser les actions menées dans les Régions et à utiliser ce Comité des Silver Régions pour impulser une dynamique dans les Régions qui peinent à mettre en place un dispositif local (…).

Une prochaine réunion devrait permettre d'envisager ensemble un ou deux thèmes de travail à décliner dans toutes les régions.

Un partenariat Régions - France Silver éco a été présenté sous la forme d'un projet de convention destiné aux régions qui souhaiteraient être accompagnées dans la structuration de leur filière Silver économie.

Au-delà du projet de convention, un point a également été fait sur le lancement de l'Observatoire de la Silver économie puisque les régions y seront associées dès 2018.
(Source France Silver Eco juin 2017)

4.1.5 Loi ASV

A terme, la plupart des acteurs économiques, concernés par ce secteur, devront se « Silvériser ». Pour accompagner cette forte mutation, l'Etat dispose de la récente loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)[4] qui prévoyait, entre autres, la rénovation de 80 000 logements privés d'ici à 2017 sans avoir été atteint.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV du (décembre 2015) met l'accent sur le maintien à domicile (revalorisation de l'APA à domicile), le rôle des aidants familiaux et la structuration de la filière Silver économie.

[4] La loi d'adaptation de la société au vieillissement

La question des maisons de retraite et du reste à charge est éludée.

Dans son article 1er, il est dit que l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation.

Dans son premier chapitre, il est abordé l'amélioration de l'accès aux aides techniques et aux actions collectives de prévention.

Dans chaque département, une conférence des financeurs (département, agence régionale de santé, agence nationale de l'habitat, régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, fédérations des Institutions de Retraite Complémentaires, organismes de la mutualité, toute autre personne concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie...) établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus…, définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Ce programme porte sur :
L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile, notamment par la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition… .
En annexe, il est rappelé que la France est engagée dans un processus de transition démographique caractérisée par une augmentation de la longévité des Français et par une croissance forte et continue des classes d'âge les plus élevées.
Alors que notre pays connait depuis plusieurs années l'un des plus fort taux de natalité en Europe, cette "révolution de l'âge" n'est pas la marque d'un déclin, mais bien au contraire le signe d'un progrès considérable pour la société française.
Cette augmentation de l'espérance de vie permet à un grand nombre de Français de vivre plus longtemps et en meilleure santé.
Les français vivent aujourd'hui plus de 80 ans en moyenne, contre 47 en 1900.
L'espérance de vie en bonne santé ou sans incapacité progresse rapidement: elle était de 63,5 ans en 2010 pour les femmes, contre 62,4 ans quinze ans plus tôt, et de 61,9 ans pour les hommes, contre 60 ans auparavant. Pour la première fois, deux générations coexistent dans le champ de l'âge: l'âge et le grand âge, chacun avec ses défis propres.

4.2 Le contexte International, Européen, National et Francilien

(Source Silver Eco.eu)

4.2.1 Le contexte international

La transition démographique est mondiale et la Silver économie dépasse nos frontières.

L'évolution démographique et le vieillissement de la population européenne entrainent des « perspectives économiques ».
(Réseau Europa)

Si les entreprises françaises du secteur bénéficient de réels atouts à l'export, encore faut-il les accompagner et faire la promotion de leur savoir-faire à l'international.

Edité en partenariat avec Business France, Silver éco.eu est la déclinaison internationale du portail de la Silver économie. Au-delà des actualités internationales, du référencement et de la présentation des offres de produits et services, Silver éco.eu ambitionne de faire la promotion d'un certain « bien vieillir » à la française.

Business France

- Issue de la liaison d'Ubifrance (ex-agence française pour le développement international des entreprises) et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux) Business France est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires ;
- Depuis 2013, et la signature du contrat de filière Silver économie, Business France s'engage auprès de cet écosystème d'entreprises pour faire de la France un champion mondial du secteur. Business France, par la densité de son maillage international (85 bureaux dans 70 pays) et une structure adaptée aux spécificités de la filière, se pose en référent et en relais d'une industrie en phase de consolidation.

Les 4 engagements Silver économie de Business France :

- Informer sur les marchés étrangers et sur les outils d'accompagnement comme le programme VIE (volontariat international en entreprises), une formule « ressources humaines » éprouvée pour renforcer la présence des entreprises à l'étranger ;
- Détecter des entreprises ayant un savoir-faire unique, et les accompagner sur les marchés export : prestations sur mesure, études de marché, mise en contact avec des prestataires, mission de prospection et campagnes de communication à l'étranger ;
- Fédérer en favorisant le partage et les synergies de l'ensemble des acteurs, pour ainsi renforcer le poids de chacun sur les marchés mondiaux et promouvoir l'attractivité de nos territoires à l'étranger ;
- Valoriser l'offre française en organisant des salons et rencontres d'affaires.

Business France :
1500 collaborateurs dans le monde ; 93 sites dans le monde.

Chiffres clés export :
Les opérations collectives sont au nombre de 600 par an sur tous les continents et 1 800 entreprises bénéficient chaque année de la formule VIE.

10 000 PME et ETI bénéficiaires chaque année des solutions Export.

50 % d'entreprises concluent ou négocient un courant d'affaires dans les 6 mois (IPSOS 2014) ; 9 200 V.I.E en poste à juin 2016.

Chiffres clés investissement :
Plus 5 000 entreprises rencontrées tous les ans dans le monde pour accompagner leur projet en France.

Plus de 600 visites d'investisseurs accompagnées en France par Business France et ses partenaires en région.

1 000 projets étrangers s'implantent en France tous les ans. Business France en accompagne 40 %.

Plus de 1 000 projets d'investissements étrangers se réalisent en France tous les ans, et avec plus de 300 projets de production, nous détenons la pole position européenne ; plus d'un quart de la R&D française est réalisée par nos 20 000 entreprises étrangères.

Ces investissements proviennent de près de 50 pays différents et les Etats-Unis et l'Allemagne sont nos premiers « fournisseurs de projets », représentant ensemble près d'un tiers du total.

La France est un pays dont l'attractivité sectorielle est très large : en tête des 25 filières économiques du bilan annuel des investissements étrangers, celle des logiciels et prestations informatiques génère plus de 100 projets par an… soit 11 % seulement du total.

400 projets d'extensions d'entreprises étrangères déjà localisées en France sont mis en œuvre tous les ans, témoignage de leur satisfaction et de la compétitivité des solutions françaises.

4.2.2 Le contexte Européen

A l'occasion de la réunion du Comité National des Silver régions du 23 Juin 2017, Guillaume Roty, attaché économique à la Représentation permanente de la Commission européenne en France rappelle que sur le plan européen, les régions ont un bureau à Bruxelles ; FSE pourrait avoir une plus-value sur le partage de l'actualité et des projets innovants européens avec les Territoires.

Il existe 3 grands canaux de financement européen pour la Silver économie :

- Le Plan d'investissement pour l'Europe ;
- Les Fonds structurels et d'investissement ;
- Les programmes européens thématiques (Horizon 2020).

Un portail européen de projets d'investissements existe :
https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html
Autonom'lab a été lauréat de 2 projets européens qui ont rapporté un financement de 320 K€ au Centre.

Ces projets permettent également l'évaluation de la politique d'innovation jusqu'à leur mise sur le marché avec l'objectif de faire du reporting à la région afin de développer à plus grande échelle les bonnes pratiques et les solutions innovantes.

2 exemples de projets qui pourraient intéresser les régions ?

« Silver Fourchette »
Le principe : Outre porter les messages de prévention en direction des séniors de plus de 60 ans de tous horizons confondus, c'est aussi déployer de multiples temps forts, le temps de 4 à 6 semaines dans chaque département partenaire afin d'insuffler une dynamique territoriale aux sujets abordés et rassembler les différents acteurs autour de la problématique de l'alimentation des séniors.

« Une application numérique pour l'aide aux aidants »
Objectif: détecter les solutions à développer pour mieux répondre aux besoins des aidants proches et cartographier des acteurs de l'aide aux aidants.
(Source : France Silver Eco)

4.2.3 Le contexte National : état des lieux par région

En 2005, un Français sur cinq était âgé de plus de 60 ans. En 2035, la proportion sera de un sur trois. Le nombre de "seniors" devrait connaitre une hausse de 80 %.

Pour mémoire, les personnes de plus de 60 ans, ou plus, sont aujourd'hui 15 millions, elles seront 18,9 millions en 2025 et près de 24 millions (une personne sur trois) en 2060 (INSEE) Le nombre des personnes de plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 millions aujourd'hui à 4,8 millions.

Après que l'Etat ait impulsé une dynamique en faveur de la Silver économie, cette dernière doit se déployer sur les territoires où se distinguent trois cadres administratifs :

- les départements, que la loi identifie en « pilote des politiques médico-sociales »,
- les métropoles où naissent des projets innovants,
- les 13 Régions (Métropole) apparaissant désormais en point 1.1 du contrat de filière avec la compétence en matière de développement économique, d'innovation, de numérique et de formation des professionnels sanitaires et médico- sociaux.

Le contrat de filière indique « *qu'afin d'aider la structuration de la filière, le comité de filière national pourra également s'appuyer sur des déclinaisons régionales permettant de diffuser au niveau local*

les actions du contrat, en prenant en compte les spécificités locales, les besoins des populations, ou encore les orientations des collectivités territoriales et compétences locales » (point 1.1 du contrat de filière).

Selon le contrat de filière national, « *le comité national de filière a vocation à être décliné de manière locale au sein de comites de filière régionaux. Ces comités de filière régionaux permettent une concertation au niveau local, qui mobilise plus directement les acteurs régionaux concernés et qui prend en compte les éventuelles spécificités régionales de la filière ».*

La, ou les agences régionales de développement économiques, se sont impliquées dans la Silver économie (Basse-Normandie, Midi-Pyrénées et Aquitaine), un « guichet unique » a été mis en place à l'attention des entrepreneurs. Les CCI ont également assumé cette mission.

« Ces comités de filière ont vocation à toucher progressivement toutes les régions volontaires avec une couverture complète prévue début 2016 ».

En janvier 2014, Michèle DELAUNAY, alors ministre, répondait favorablement à l'invitation de Laurent BEAUVAIS, président de la région Basse-Normandie, pour le lancement de la « Silver Normandie ». En février 2014, elle assistait au lancement de la Silver Région Midi-Pyrénées et elle lançait, avec Alain ROUSSET, président, la Silver Région en Aquitaine.

Après son départ du gouvernement, cet adoubement ministériel été stoppé, à l'exception de la « Silver Vallée » franco-allemande en octobre 2015 et du pôle Silver économie en Corse en mai 2016.

L'Etat a, en réalité, pris acte d'initiatives régionales lesquelles, de surcroît, n'étaient en rien la conséquence d'une décision nationale organisée.

Avant la réforme, les Régions Basse-Normandie, Aquitaine et Midi-Pyrénées, sont les trois premières à s'être auto-qualifiées de « Silver Région » ; la Lorraine les ayant suivies en 2015.

Celles qui ont enclenché une première démarche avant la réforme des régions :
Basse Normandie : un premier rassemblement des forces économiques a été initié par Tech Sap Ouest (cluster d'entreprises, normand, créé en 2001 ; principalement des industriels), pôle de développement des nouvelles technologies dans le secteur des services à la personne. La Région Basse-Normandie, les conseils départementaux et l'Agence régionale de la santé ont ensuite formé, très rapidement, un comité de filière animé par l'ARS et la Miriade (Mission régionale pour l'innovation et l'action de développement économique). On retrouve dans ce comité une trentaine de membres : les collectivités locales, l'Etat, les entreprises et des acteurs du secteur médico-social.
Ce comité de filière s'est ensuite organisé autour de 6 thèmes : l'e-santé, les services à la personne, l'habitat, la mobilité, le tourisme, l'agro-alimentaire.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2015 par la région afin de financer des projets d'innovation et d'expérimentation de nouveaux produits et services avec, comme financeur, la Région, les Départements, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Carsat et/ou l'ARS. Un site internet dédié à « la Silver Normandie » a été créé.

Ce qui a été fait en Basse-Normandie nécessitera d'être élargi à la Haute-Normandie et être ainsi repensée à l'échelle du nouveau territoire.

Aquitaine: après une journée d'expositions, de tables rondes au cours desquelles 400 personnes étaient réunies à l'initiative de la Région, et en présence de Michelle Delaunay, l'agence régionale de développement économique, Aquitaine Développement Innovation, a mis en place 6 groupes de travail aux thématiques suivantes :

Santé et médico-social, prévention, bien vieillir et tourisme de santé, habitat et urbanisme, autonomie et maintien à domicile, transports et mobilités adaptés, transversalités inter-filière.
Après avoir publié, en 2014, un premier recueil des produits et services disponibles dans la « Silver Aquitaine », la Région a actualisé un nouveau recueil, en 2016, dans lequel apparaissent 74 entreprises de la Silver économie.

La nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente apparaît, à l'évidence, comme une des plus avancées désormais, puisqu'elle bénéficie à la fois de la qualité du GIP Autonom'Lab et de l'organisation déjà mise en place en Aquitaine.

Midi-Pyrénées : c'est dès 2012, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'innovation, que la région Midi-Pyrénées a confié à deux experts, Pierre LARROUY, économiste, et Jean Pierre MADIER, chef d'entreprise, une lettre de mission sur l'action des PME pour les technologies de santé et de l'autonomie. Le Conseil régional a adopté un « plan Silver économie » en 2014 avec 3 axes principaux : soutenir l'innovation et le transfert de technologie, favoriser l'émergence d'une filière d'excellence en Midi-Pyrénées, accompagner sa structuration.

Sous la houlette d'un comité multi-acteurs comptant 60 membres (conseils départementaux et intercommunalités, entreprises assureurs et mutuelles, clusters, hôpitaux et universitaires, acteurs du secteur médico-social) plusieurs groupes de travail ont été mis en place dont deux se réunissent régulièrement ; sous le pilotage de la Région, une commission « Territoires » et, sous l'animation de l'agence régionale de développement économique et d'Innovation Madeeli une commission « Innovation » qui permet de contribuer à l'émergence d'un appel à projet nommé « Easynov Silver Eco ».

Il sera bien entendu bienvenu d'étendre à la nouvelle Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à la filière déjà bien organisée et lancée en Midi-Pyrénées.

Lorraine : après un lent démarrage, la région a largement rattrapé son retard. C'est en octobre 2015 que le Conseil Régional lance dans, le même temps, un comité stratégique de filière régionale de la Silver économie et un cluster franco-allemand.

Déjà, dans son « pacte Lorraine 2014-2016 » la Région avait inscrit une action intitulée : « *déployer la télésanté et la télémédecine et structurer la filière silver économie ».*

En 2013, un contrat stratégique de filière régionale est créé. Il s'agit alors de structurer les différents acteurs et créer une dynamique régionale.

Six axes stratégiques sont alors créés : prévenir la perte d'autonomie, développer l'économie et innover, développer une offre touristique, mettre en place un cluster franco-allemand (avec comme objectif de faire de ce cluster le cœur d'une stratégie industrielle commune pour développer un cluster d'entreprises entre les deux régions), améliorer la formation des différents acteurs, structurer la filière.

En outre, 3 acteurs structurent également la filière :
- Prestes : pôle de ressources pour les technologies de la santé,
- Sailor : santé, autonomie et innovation en Lorraine (projet porté par l'URIOPSS, l'université de Lorraine et la fondation NIT).
- l'Institut de l'autonomie porté par le Conseil départemental et Iseetech.

L'expérience et l'organisation déjà aboutie de la Silver économie Lorraine devront évidemment servir de base à l'élargissement de cette initiative à l'ensemble de la nouvelle Région Grand-Est.

Limousin et Autonom'Lab (pilote externe) pour animer la filière : on peut classer la région Limousin dans les régions les plus avancées. Cette région, avant même que la notion de Silver économie ne fasse son apparition, fut probablement la région à s'être engagée le plus tôt.

Dès 2007, la région la plus vieille de France inaugurait déjà son credo : le vieillissement peut être une opportunité plutôt qu'un fardeau. Elle illustra cette théorie en adhérant au réseau Sen@er, réseau de 16 régions européennes.

En 2010, une association, « Autonom'Lab », était créée grâce au financement de la Région et de l'Union Européenne, devenue en suite un GIP et en 2015 financé par la Région, l'ARS, 3 départements et la CDC.

De grands acteurs ont adhéré à ce réseau régional ce qui a conduit au succès de la dynamique régionale pour la santé et l'autonomie des personnes (Groupe Legrand, l'Université de Limoges, le CHU de Limoges, le pôle de compétitivité Elopsys, le pôle d'excellence rural, la communauté d'agglo, le CNISAM).

Différents projets ont alors été développés :
le projet ICARE, le projet SIRMAD, le projet Silversudoe, le projet Geropass, le projet Romeo… .

Ces exemples montrent ce que peut donner un écosystème lorsqu'il est ainsi le fruit d'un si grand nombre d'initiatives connexes.

De ce point de vue, la région Limousin est celle qui a pris le plus d'avance. Un exemple à suivre ?

Pays de Loire, le Gérontopole et la CCI
Le premier acte de la région Pays de Loire dans le domaine de la Silver économie a consisté à financer, dès 2010, la création du Gérontopôle « Autonomie longévité » des Pays-de-Loire (avec l'appui des CHU de Nantes, d'Angers, de la CCI Pays de Loire, de Conseil régional. Six ans après sa création, le Gérontopôle fédère différents acteurs sur le territoire (ARS, Conseils départementaux, Villes de Nantes, Angers, Laval, des associations et entreprises tel que le groupe Le Noble Age.

4 objectifs ont été fixés :
stimuler la recherche et l'innovation sur le bien vieillir, améliorer la formation et l'enseignement en lien avec les métiers de l'autonomie, agir pour le développement économique des entreprises de la région, accompagner les politiques publiques des territoires.

Le Gérontopôle anime également la Maison régionale de l'autonomie et de la longévité (financée par le Conseil régional, le soutien de fonds européens.

Depuis avril 2014, le Gérontopôle, la CCI des Pays-de-Loire et la région, ont ensemble créé un « réseau Silver économie des Pays-de-Loire ». La CCI et la CRESS les ont rejoints depuis. Fin 2015, ce sont 700 acteurs régionaux qui agissent dans le champ du Bien Vieillir dont 120 font partie du réseau Silver économie.

En 2015, le Ceser des Pays-de-Loire publie, suite à une saisine du Conseil régional, un volumineux rapport sur la Silver économie avec 21 recommandations précises.

Les Hauts-de-France, Eurasanté et le Cluster Santé :
ces deux derniers organismes particulièrement dynamiques interviennent sur la région.
En 2015, EuraSanté a mis en place un Comité régional dont l'ambition est de stimuler la réalisation de produits et services innovants répondants aux besoins des séniors.

5 objectifs :
- Promouvoir les actions des entreprises et des laboratoires de recherche ;
- Permettre aux acteurs de se rencontrer ;
- Coordonner les actions entreprises en Silver économie et leur donner de la résonnance ;
- Susciter des démarches d'innovation en intégrant les besoins des utilisateurs ;
- Solvabiliser la demande.

Ce comité régional, composé de clusters, pôles et collectivités du Nord pas de Calais-Picardie fédère 14 acteurs. Il est déjà engagé dans un certain nombre d'actions, notamment celle de la création d'un Conseil des Seniors pour faire remonter les besoins utilisateurs et évaluer les innovations.

Eurasanté s'est également engagé dans l'organisation d'une convention d'affaires en février 2017 et le Cluster Santé a œuvré pour développer des projets d'innovations dans le domaine des Ehpad et sur le parcours de santé connecté (projet HospiHome Concept mené avec le CHRU de Lille).

Dans la Région Hauts-de-France nous avons donc un mode d'organisation dirigé directement par la Région.

Les régions qui ont esquissé des pistes :
Bourgogne Franche-Comté
En 2010, création du Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) à l'initiative de 7 membres fondateurs ; la CARSAT, les CHU de Besançon et Dijon, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, l'association Gérontopôle du Pr. Pfitzenmeyer et l'Institut régional du vieillissement.

Le PGI a concentré sa réflexion sur 7 thèmes : la nutrition, la mobilité, l'aide aux aidants, les TIC (Technologies de l'information et de la communication), la prévention, la fragilité et la continuité des parcours de soins.

Quelques actions concrètes :
- la mise en place d'une grille d'auto évaluation des salariés aidants pour un groupe de protection sociale,
- l'évaluation des besoins et des attentes des médecins gériatres en matière de télémédecine dans la prise en charge des patients diabétiques âgés,
- le développement d'un outil cartographique permettant de recenser les structures d'aides aux aidants en Bourgogne et Franche-Comté.

PACA
La région PACA, si elle compte un écosystème à Nice (Silver éco et E-santé), n'a commencé que récemment à structurer une véritable filière régionale (région très contrastée par sa population).

3 axes sont privilégiés :
- L'habitat collectif et connecté pour séniors avec le concours du « pôle services à la personnes PACA » ;
- La prévention avec le concours d'AG2R La Mondiale ;
- La mise en place d'un accélérateur des entreprises e-santé en collaboration avec le CIU de Nice et l'Espace Delvalle (création de la ville de Nice).

Le département du Vaucluse s'est également engagé à travers un projet innovant de sécurisation et de prévention des chutes à domicile (ADMR).

Un autre projet (Vivraudom) dans les Hautes-Alpes fait partie des lauréats du Tour de France Numérique 2014.

Autre initiative : les pôles de compétitivité Eurobiomed.

Champagne-Ardennes
Une association, nommée « Bien vieillir en Champagne-Ardennes », a lancé en 2015 une invitation à la formation d'un gérontopôle régional. La Région a voulu se positionner dans le domaine de la santé et de l'autonomie à travers la domo médecine visant à privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en évitant les hospitalisations à répétition.

La Région abrite également MADoPA, centre expert de France Silver Eco et Living Lab du Consortium européen EIT Health et du Forum des living Labs Santé et Autonomie, pour intervenir dans de nombreux projets nationaux et européens (exemple : concevoir et évaluer des technologies et services pour personnes âgées).

Auvergne
Cette région n'a pas été source d'impulsion. C'est la CCI, avec la Direccte qui a initié un mouvement en publiant notamment une plaquette sur la Silver économie.

En 2014 a été organisé un forum régional « opportunités seniors », ainsi que la constitution de « focus-groupes-consommateurs seniors » sur les 4 départements d'Auvergne pour identifier les besoins ainsi que la mise en œuvre d'une offre de prestations d'expertise CCI dédiées aux entreprises et à la construction d'un nouveau programme d'actions avec la Direccte Auvergne/Rhône Alpes.

La Corse
Récemment, un « Silver économie Pôle Corsica » vient d'être créé entre l'Etat, la Région, les départements et l'ARS avec un financement spécifiques pour les années qui suivent.

Celles qui ont continué leurs démarches après la réforme territoriale :
- Région Normandie envisage un projet de Gérontopole ;
- Région PACA, la dimension Silver économie a été intégrée et votée dans le schéma régional de développement économique. Il n'existe pas de Comité de filière régional en Paca mais la Silver économie se structure autour d'une Opération d'intérêt régional (OIR) avec un axe de spécialisation intelligente. (Projets d'habitats collectifs et connectés, etc.) ;
- Région Hauts-de-France, l'objectif est que le Conseil régional prenne le pilotage et le leadership sur la Silver économie ;
- Région Pays-de-Loire, la CCI, le Gérontopôle et l'ARS travaillent ensemble pour trouver une gouvernance pratique et efficace ;
- Région Nouvelle Aquitaine a travaillé sur l'avancée en âge et l'accompagnement, notamment, avec le centre expert Autonom'Lab (Limousin) qui œuvre à l'échelle européenne sur des appels à projets.

4.2.4 Le contexte Francilien

L'Ile-de-France et la Silver Valley

Créée en 2013 lors du lancement de la filière Silver économie, « Silver Valley **»** est un système économique qui fédère des acteurs franciliens de la Silver économie.

Situé à Ivry-sur-Seine, ce cluster d'acteurs privés et publics, membre du réseau thématique « La French Tech » (réunissant plus de 300 membres adhérents en 2017 qui ont réalisé plus de 25 événements/an) se présente comme le promoteur du savoir-faire des entreprises franciliennes de la filière.

Contrairement à d'autres régions où la Silver économie est rattachée à la santé, en Ile-de-France, c'est la Vice-Présidente de la région en charge du développement économique qui siège au Conseil d'Administration de Silver Valley.

5 collèges représentent les acteurs de la filière :
fournisseurs de biens et services, partenaires de l'innovation, prestataires de services aux entreprises, partenaires du financement des entreprises et représentants des usagers qui sont de véritables ambassadeurs et testeurs.

L'ambition de la Silver Valley est d'accélérer le développement et la mise sur le marché d'offres innovantes répondant aux usages des seniors pour favoriser le mieux-vieillir et encourager le développement économique du territoire au travers de 4 missions clés qui sont :

- Renforcer et animer un système économique propice au développement et à la mise à disposition de solutions pour le bien vieillir ;
- Accompagner les acteurs de la Silver économie dans leur stratégie d'innovation et dans leur compréhension des besoins et usages des séniors ;
- Sensibiliser les acteurs publics et institutionnels aux opportunités liées au vieillissement de la population ;
- Développer l'attractivité territoriale francilienne et promouvoir les solutions franciliennes en France et à l'international.

Il paraît nécessaire et indispensable de tenir compte, de façon systématique, des besoins exprimés par les populations concernées.

5. Les « Silvers acteurs » à différents niveaux

Le très grand nombre d'acteurs concernés, la transversalité des besoins, la diversité des entreprises et des métiers impliqués obligent à une vision très large de la silver économie qui va du rôle de l'Etat, des collectivités territoriales à celui des familles et des aidants. En effet, la silver économie pour réussir ne doit pas être uniquement un marché mais aussi une démarche solidaire.

5.1 Secteur public

5.1.1 L'Etat

A l'origine, les ambitions étaient grandes. C'est ainsi que Michèle DELAUNAY, ancienne députée de la Gironde et ancienne ministre rappellait que la Silver économie était un enjeu économique mais surtout un enjeu humain.

L'association France Silver éco, créée en 2009 sous l'impulsion des Ministères de l'économie et des finances, ainsi que de la Santé et des affaires sociales, a eu pour rôle de développer la filière Silver économie et de promouvoir des solutions innovantes en faveur du vieillissement actif.

C'est aujourd'hui la seule structure qui réunit l'ensemble des acteurs publics et privés de la Silver économie.

La filière économie et la constitution d'un comité de filière ont été lancés le 24 avril 2013 avec, pour objectif d'aider au développement du secteur.

Les ambitions étaient grandes. Le gouvernement souhaitait jouer ainsi pleinement son rôle de « facilitateur », d' « organisateur » et de « catalyseur » auprès des acteurs économiques d'une filière économique émergente pouvant faire de la France l'un des leaders mondiaux de la Silver économie.

Pour mémoire, un an après son lancement, Michèle Delaunay quittait le gouvernement et cédait la place à Laurence Rossignol. Force a été de constater que le projet Silver économie a plus ou moins été mis en sommeil. Le soufflet est vite retombé.

Pour autant, comme le soulignait Michèle Delaunay, « La Silver économie représente tout ce que l'on peut aimer en économie ». Un grand projet innovant, susceptible d'apporter à la France 0,25 point de croissance par an et de la placer parmi les leaders en ce domaine ; plus encore, une ambition aux services des âgés et de leur autonomie. Il ne s'agit pas en effet de prendre les âgés pour des gogos et d'en faire un marché, mais au contraire, de leur apporter des outils du XXIe siècle pour assurer tout leur rôle dans la société nouvelle qu'ils contribuent à construire ».

On peut regretter avec les structures concernées (associations, entreprises, syndicats) qu'il n'existe pas, dans le nouveau gouvernement, un secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées. Néanmoins, la transition démographique et ses enjeux sociaux et économiques sont rappelés dans la feuille de route adressée le 7 août 2017 par le 1° Ministre à la Ministre chargée des solidarités et de la santé (paragraphe 3) « Vous veillerez à développer les possibilités offertes par la silver économie » Il est aussi rappeler que « toutes les professions de l'accompagnement sont des métiers d'avenir, facteurs de lien social » Il appartiendra donc de voir comment ces bonnes intentions seront mises en œuvre.

Dans le cadre de leurs missions non seulement sanitaires mais de prévention et de lutte contre les inégalités, les agences régionales de Santé (ARS) représentantes de l'Etat en région pourraient s'impliquer d'avantage dans ce domaine même si le fait qu'elles appuient le développement de la santé numérique est un facteur positif extrêmement porteur pour les personnes âgées.

L'Etat intervient à travers des institutions financières sous forme de soutien aux entreprises du secteur ou de financement (partiel) d'appels à projets :

- Innovation Capital (filiale de la CDC) par l'intermédiaire du fonds SISA (Services innovants aux acteurs de la Santé et de l'autonomie). C'est un fonds d'investissement dédié aux PME innovantes dans le secteur de la santé numérique ;
- Les établissements publics : la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ;
- BPI : exemple de citizen mobility ;
- Crédits d'impôts ;
- Sécurité sociale ;
- CAF.

En ce qui concerne la solidarité

Hormis la redistribution et les aides apportées par la CNAV et les autres organismes publics ou privés, sous forme d'exonération, de subventions quelquefois sous condition de ressources il est important de noter que les facteurs discriminants liés à l'âge s'accentuent.

Pour mémoire, comme le précise l'adjoint du défenseur des droits, P. GOHET :
« Le législateur a établi vingt critères en matière de discrimination prohibée. En 2014, l'âge arrivait en sixième position sur les vingt critères. Et, en 2014, il arrive en quatrième position.

La situation s'aggrave donc. Ces discriminations concernent l'accès à l'emploi, l'accès au logement, l'accès aux services publics, l'accès aux biens et aux services. Par conséquent, il convient de se mobiliser. Indubitablement, les initiatives qui sont prises dans le cadre de la Silver économie sont de nature à lutter contre les discriminations. Il faut absolument, chaque fois que cela est opportun, saisir le défenseur des droits lorsqu'une personne âgée est victime de discriminations ».

Les Préfets ont un rôle important à exercer vis à vis des différents acteurs concernés.

Les Agences régionales de santé (ARS) appuient le développement d'outils numériques en direction de la santé.

Au plan national, des institutions financières financent certains projets (CDC, CNSA...).

5.1.2 Le Conseil régional

Les compétences régionales ont été précisées dans la loi NOTRe de 2015. La Région est compétente en matière de formation professionnelle, de formations sanitaires et sociales. Elle doit apporter son aide aux entreprises, soutenir l'investissement et l'innovation, Elle est également compétente en matière de transports. Le très grand nombre d'entreprises concernées, la transversalité des besoins, la diversité des métiers impliqués montrent combien il est essentiel que la Région s'investisse dans l'essor de la silver économie.

La Région a soutenu Silver Valley en mobilisant des sommes importantes auxquelles viendront s'ajouter des fonds FEDER. La région a également investi 2 Md'€ dans la plateforme immobilière dédiée aux entreprises de la Silver économie: « Silver Innov » située à Ivry-sur-Seine. Un équilibre budgétaire 50/50 public/privé est observé.

Un plan stratégique 2015-2018 a été acté entre la région et Silver Valley pour assurer la coordination des acteurs franciliens et pour se coordonner avec les autres pôles de compétitivité.

Les formations sanitaires et sociales (cf rapport G. DOT et JP BURNIER) devraient bénéficier d'une attention particulière compte tenu des besoins qui ne pourront qu'augmenter tant en EHPAD que pour assurer le plus longtemps possible le maintien à domicile. Il s'agit, en premier lieu des formations initiales mais aussi de la formation continue afin d'assurer une possibilité de

progression de carrière, facteur majeur d'attractivité pour ces professions difficiles et souvent peu rémunérées.

Le partenariat entre la Région et la BPI doit permettre d'aider à l'innovation et permettre le développement expérimental des PME et des startups souvent à l'origine de réalisations profitables aux personnes âgées. Ce secteur d'opportunité doit pouvoir accéder facilement aux différentes propositions (Prêt Back'up, prêt Innov'up, etc.).

Le Conseil Régional est soucieux de la cohésion sociale, aussi est-il souhaitable qu'il soit particulièrement attentif au soutien financier et logistique qu'il peut apporter aux associations dont l'objet est l'accompagnement des seniors et aux associations de personnes âgées.

Dans son souci de lutter contre les déserts médicaux et de favoriser la création ou la pérennisation des maisons de santé, il pourrait être opportun d'inciter les professionnels de santé à compléter ou parfaire leur formation en gérontologie.

La Région Ile-de-France, la Caisse des dépôts et l'Union Européenne, ainsi que des partenaires Corporate comme Axa, Bouygues Télécom, BNP Paribas, EDF, Oracle, Orange, etc., soutiennent WILCO (exemple : Scientipôle Initiative) qui travaille en synergie étroite avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation francilien.

WILCO (exemple : Scientipôle Initiative), association loi 1901, membre du réseau Initiative France, créée en 2001 sur le plateau de Saclay, a pour mission de soutenir la création de jeunes entreprises innovantes technologiques franciliennes, par un accompagnement gratuit des créateurs visant à structurer leur projet de développement, par un prêt d'honneur auxdits créateurs.
Entre 2002 et 2010, son action s'étend progressivement aux huit départements franciliens, et, à partir de 2012, Scientipôle Initiative étend son offre d'accompagnement via un bouquet de services, porté par Scientipôle Croissance, pour aider les startups à atteindre leur 1er Million d'€uro de chiffre d'affaires annuel en moins de 3 ans.

En 2017, après avoir accompagné plus de 1000 startups franciliennes, Scientipôle Initiative et Croissance ont fusionné pour devenir WILCO.

Le modèle WILCO, public (Région Ile-de-France, Caisse des Dépôts) – privé (mécénat Corporate), permet aujourd'hui à WILCO d'être le seul accélérateur en Europe :

- Pôle ressources : en charge de la mise en place et de la gestion du cycle de vie des prêts d'honneurs ;
- Pôle entrepreneurs : 5 binômes (un chargé d'affaires et un responsable par accélérateur), qui anime par ailleurs leur écosystème (Clubs Entrepreneurs mentor, business developers, Partenaires Corporate, investisseurs…).

Entouré de 17 entrepreneurs-mentors issus du monde de la santé et de partenaires Corporate (Orange, Air Liquide...), le programme d'accélération « Santé & Silver économie » donne notamment accès aux start-up à 4 parcours thématiques (savoir-faire et outils), à des événements de « Business Développement » (rencontre avec des clients potentiels PME/ETI/ Grands Comptes) prolongés par l'intervention de business développés confirmés.
Avec chaque année plus de 250 startups accélérées et plus de 8M€ prêtés, WILCO est le premier accélérateur de France et le seul à reposer sur un modèle solidaire sans prise de participation.
La Région Ile-de-France soutient Silver Valley en apportant sa contribution financière à laquelle viendront s'ajouter des fonds FEDER. La région a également investi 2Md'€ dans la plateforme immobilière dédiée aux entreprises de la Silver économie: " Silver Innov" située à Ivry sur Seine. Un équilibre budgétaire 50/50 public/privé est observé.
Un plan stratégique 2015-2018 a été acté entre la région et Silver Valley pour assurer la coordination des acteurs franciliens et pour se coordonner avec les autres pôles de compétitivité.

5.1.3 Les Conseils départementaux

L'action sociale est une des compétences prioritaires des départements.

La loi ASV » redonne aux départements le rôle majeur de conduire les politiques d'adaptation au plus près des besoins des populations. Vieillir dans un village rural n'est pas la même chose que de prendre de l'âge au cœur d'une métropole. L'assemblée des départements de France a bien saisi l'importance de cette perspective » (Serge GUERIN).

La loi ASV a mis en place des conférences départementales des financeurs de la prévention.et des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie.

La conférence départementale des financeurs de la prévention et de l'autonomie : elle « établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention…. ». Elle réunit l'ensemble des financeurs concernés. Il faut noter que l'axe 2 des objectifs : « Prévenir les pertes d'autonomie évitables » est particulièrement adapté à la silver économie.

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) « assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'autonomie dans le département ». C'est une instance de démocratie locale puisqu'elle a vocation à assurer la participation des personnes en situation de handicap et des personnes âgées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la citoyenneté et pas seulement de l'autonomie. Les CDCA ne sont pas encore toutes installées en Ile-de-France.

Les départements ont la charge de financer et verser l'APA. Ils fixent le montant du GIR chaque année. Ces aides particulières participent à maintenir niveau de vie digne aux personnes les plus fragiles Cette répartition départementale, fonction des finances et de la politique de chaque département, crée des écarts peu compréhensibles par les Franciliens. Sans s'immiscer dans les choix de chaque département, la Région pourrait initier une concertation afin qu'un système plus équitable soit mis en place.

Chaque département prend l'initiative d'apporter un supplément de bien-être à ses administrés et à essayer d'améliorer son pouvoir d'achat.

Par exemple, le Conseil départemental du Val de Marne qui se mobilise pour que tous les retraités, mêmes les imposables, puissent bénéficier à partir de Janvier 2018 du forfait Améthyste (c'est un forfait d'abonnement transports renouvelable chaque année. Il est acheté par le département à Mobilité IdF).

Actuellement, seules les personnes non imposables bénéficient de la carte Améthyste qui est accessible aux retraités à partir de 60 ans. Ce forfait avec une participation annuelle modique permet d'emprunter tous les transports en commun des réseaux RATP, SNCF de la région Ile-de-France.

Bientôt, même les seniors, imposables, pourront eux aussi bénéficier de ce forfait Améthyste à 50 % du prix du passe Navigo, avec pour objectif de favoriser le pouvoir d'achat des Val-de- Marnais.
Le dispositif est toujours à l'étude par la Région pour la mise en œuvre. Seul le Val de Marne en aurait fait la demande à ce jour.

Rappelons qu'à partir de 2005, quelques temps après la canicule de 2003 qui avaient fait 15000 décès au plan national, la création qui s'en suivit de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et du lundi de Pentecôte travaillé pour la financer, alors que les départements avaient une réelle capacité à vouloir créer des établissements d'accueil (Ehpad, Ehpa), projets qui, après avoir fait alors l'objet d'un accord des CROSMS (Comités régionaux de l'organisation sociale et

médicosociale) recevaient alors une autorisation de création avec les financements qui suivaient notamment ceux concernant les soins émanant de l'Etat ayant cette compétence. Les départements, le cas échéant, pouvaient abonder le plan de financement. C'est également en 2005, confronté à quelques soucis financiers, l'Etat décide de reprendre la main de ces créations et met en place les PRIAC (Programme inter départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie). Les créations se feront alors en fonctions des moyens financiers et des besoins régionaux. 2009, c'est la loi HPST (Hôpital, patient, santé et territoires) qui est votée avec la création des ARS pour renforcer résolument le pilotage territorial de notre système de santé. Ces ARS concentrent alors les prérogatives des instances régionales de l'assurance maladie et des ARH concernant à la fois les hôpitaux publics, les cliniques privées, les professionnels de santé libéraux, le secteur médicosocial (personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Par exemple, la création d'établissement type Ehpad est désormais soumis à « appel à projet ».

Il faut attendre la loi ASV de fin 2015, promesse du Président de la République début 2013, pourque les départements retrouvent un rôle majeur pour conduire les politiques d'adaptation au plus près des besoins des populations.

Concernant les personnes en situation de handicap reconnues avant 60 ans, la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement réaffirme le rôle de pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées sur les territoires. Pour la première fois, elle leur confie également un rôle moteur dans le soutien, l'accompagnement et la valorisation des proches aidants. Pour mener à bien ses missions, la loi précise que le département s'appuie sur la conférence des financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées et sur le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Ce CDCA assure la participation renforcée des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département en se substituant au comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). Il est consulté sur l'ensemble des schémas et des programmes qui concernent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et il est largement ouvert à l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de l'autonomie.

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques. Cette instance a toutefois un champ d'intervention élargi par rapport au Coderpa et au CDCPH, puisqu'il est également compétent en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme. Sa composition est adaptée à ce champ de compétence étendu.

5.1.4 Les Communes

Pour certaines d'entre elles, elles intègrent cette Silver dans le cadre des interventions qui leur sont propre (CCAS, maintien à domicile, habitat, loisirs...) :

- CCAS : Centres communaux d'action sociale ;
- ANCCLIC : Association nationale des coordinateurs et directeurs de centres locaux d'information et de coordination.

Les communes ont pour chef de file de l'action sociale le conseil départemental. Conforté dans son rôle par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite acte II de la décentralisation, le département est chef de file de l'action sociale et médico-sociale, chargé de définir et de mettre en œuvre cette politique publique.

Il assure :
- La définition et la mise en œuvre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (pour plus d'informations (article L. 312-4 du Code de l'action sociale et des familles).
- La coordination de l'action sociale et le pilotage des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), rassemblant les instances consultatives des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- La distribution de prestations d'aide et d'action sociales, notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation compensation handicap (PCH).

Un transfert de compétence possible vers la métropole
L'article 90 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), adoptée en août 2015, prévoit que, par convention passée avec le département, la métropole peut exercer à l'intérieur de son périmètre la définition et la mise en œuvre de l'action sociale en faveur des personnes âgées, à l'exclusion de la prise en charge des prestations légales d'aide sociale.

En charge de l'action sociale de proximité dans les communes, les CCAS et les CIAS animent une action générale de prévention et de développement social. Ces établissements administratifs disposent d'un budget propre et sont dirigés par un conseil d'administration, présidé respectivement par le maire de la commune ou le président de la communauté de communes.
Intervenant dans plusieurs domaines d'action, les CCAS et les CIAS peuvent :
- Attribuer des aides financières, en nature ou sous forme de prêts ;
- Développer des activités, comme la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou de services à domicile ;
- Mettre en œuvre des actions d'animation ou de soutien : lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, actions de prévention, adaptation du logement, etc.

L'article 79 de la loi NOTRe rend facultatif la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Si le conseil municipal prononce la dissolution du CCAS, ses missions sont alors transférées directement à la commune ou au CIAS.

5.1.5 Les Institutions de retraite (régimes de base et complémentaires)
La CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) a précisé son engagement au sein du Comité de Filière Silver économie. Les besoins de prévention de la perte d'autonomie étant de plus en plus importants, les acteurs de l'avancée en âge doivent coordonner leurs efforts avec ceux des porteurs de projets innovants pour trouver de nouveaux moyens de favoriser un vieillissement autonome en bonne santé.

L'Assurance retraite soutient ces développements afin de diversifier son offre de prévention. Ces projets couvrent des champs aussi divers que l'adaptation des logements, le soutien aux lieux de vie collectifs non médicalisés, la prévention à domicile, l'aide aux aidants, la mobilité ou l'accompagnement des publics fragiles.

Dans son rapport « De la Silver économie à la Silver Autonomie » le Conseil d'administration de la CNAV rappelle des convictions fortes sur le développement de cette filière :
- Nécessité d'associer les porteurs de projets d'aides techniques aux retraités tout au long de la conception de ces projets et de leur réalisation ;
- Nécessité d'adjoindre les professionnels du maintien à domicile au développement de ce champ de la Silver économie afin d'accompagner les retraités ;
- Objectif : décloisonner les champs de l'accompagnement des plus fragiles ;
- Que ces projets doivent trouver leur propre modèle économique pérenne et aboutir ainsi sur des prix publics accessibles au plus grand nombre.

La CNAV délivre par exemple des kits de prévention permettant de financer l'achat et l'installation d'aides techniques à domicile. *(A. BLANCKAERT, ancien directeur national de l'action sociale CNAV)*

Elle a, à ce titre, créé un guide des aides techniques au domicile des personnes âgées.

Exemples :
- rehausseur de WC et d'assise (chaise, fauteuil...),
- planches de transfert et sièges de baignoires,
- tabourets et sièges de douche,
- tapis antidérapant,
- barres d'appui,
- mains courantes d'escaliers,
- kits de balisage lumineux,
- autres adaptations soumises à l'avis d'opportunité d'un ergothérapeute.

L'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), dans son dernier Baromètre Autonomie de janvier 2017 montre qu'une majorité de français a connaissance de la Silver économie. Ils sont 75 % à estimer que les objets connectés joueront un rôle positif pour le maintien à domicile.

Pour que chacun puisse bénéficier de ces nouvelles possibilités, l'OCIRP soutient l'offre dans le cadre du Fonds SISA o encore avec le nouveau label de l'AFNOR.

Afin de soutenir la demande, les groupes de protection sociale ont un rôle à jouer par exemple en proposant dans leurs garanties un droit de tirage sur les objets connectés.

Pour l'OCIRP, l'accessibilité est une priorité. Les questions éthiques et le maintien de la relation humaine sont des sujets majeurs. Les objets connectés doivent être un plus pour l'autonomie et non un substitut au lien social.
(J.M. KUPIEC, directeur général adjoint de l'OCIRP)

Le fonds SISA (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie) est un fonds d'investissement dédié aux PME innovantes de Santé Digitale, notamment dans la filière Silver Economie.

Il intervient par apport en fonds propres pour soutenir la croissance et le développement des entreprises de cette filière. Il vise à les accompagner dans leur déploiement commercial et géographique.

Ce fonds cible les PME qui, intégrant outils technologiques et innovation organisationnelle, répondent notamment aux besoins de prévention, d'information, de maintien et de surveillance à domicile ainsi que de suivi sanitaire et social.

Le fonds SISA intervient en capital-développement, pour des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou proche de 1 million €.

Le fonds SISA est co-abondé souscrit par Bpifrance, Klesia, Malakoff Médéric, OCIRP, IRCEM, Harmonie Mutuelle, Réunica, Humanis, AG2R La Mondiale, Matmut et Pro-Btp.

Des groupes de protection sociale (AG2R, Malakoff Médéric, Humanis...) et des Fondations et autres (Fondation de France, Fondation Aviva, Bourse Charles Foix) ont également pris l'engagement de participer à la mise en place de la filière.

5.1.6 Les Chambres consulaires

Stimuler, animer, mettre en place un programme d'actions pour accompagner le développement des entreprises (industrie, BTP, services, commerce, tourisme…) sur les produits et services à destination des seniors, sur les marchés : régional, national, européen et international.

Les chambres consulaires se mobilisent pour répondre aux questions des entreprises de leurs territoires :

- Comment mieux appréhender le secteur de la Silver économie et les opportunités pour l'entreprise ?
- Comment se lancer sur ce marché prometteur mais délicat ? Comment l'entreprise doit-elle adapter son offre, sa stratégie commerciale, son discours ?

Des programmes à la carte animés par des spécialistes de la Silver Economie sont proposés pour définir :

La stratégie

- Définir sa vision et son plan stratégique d'entreprise ;
- Identifier les menaces et opportunités, forces et faiblesses ;
- Anticiper l'évolution des marchés pour adapter son métier.

Le développement commercial

- Stratégie commerciale et les outils Marketing liés au marché des séniors.

L'Offre/produits

- Adapter son offre et faire connaitre les produits dédiés à cette cible sans stigmatiser cette clientèle.

Les tests produits

- Relever les défis sensoriels, interactifs et culturels d'une offre sénior.

Le modèle économique

- Comment adapter le modèle économique à la stratégie de développement d'un nouveau produite et/ou de conquête d'un nouveau marché.

Le Pilotage

- Elaborer ses indicateurs de gestion ;
- Gestion optimisée de la trésorerie, etc.

En Pays-de-Loire, dès 2010, le Gérontopôle et la CCI, entre autre, ont œuvré dans le domaine de la Silver économie avec la création du Gérontopôle « Autonomie longévité » avec l'appui des CHU de Nantes, d'Angers, du Conseil régional.

Aujourd'hui, le Gérontopôle fédère différents acteurs sur le territoire (ARS, Conseils départementaux, Villes de Nantes, Angers, Laval, des Associations du secteur non lucratif et des Entreprises du secteur lucratif tel que le groupe Le Noble Age).

En Normandie, le réseau des 12 CCI de Basse et Haute Normandie, fédéré par la CCI Normandie, a adopté un schéma sectoriel spécifique aux services à la personne. Ainsi, la CCI soutient les porteurs de projets et les entreprises de services à la personne, dispensent des formations professionnelles en s'appuyant sur les organismes de formation consulaire dont l'IRSAP et favorisent l'innovation des entreprises industrielles de la Silver économie en s'appuyant sur le cluster TECHSAP Ouest et la CCI d'Alençon.

5.2 Secteur Economique

Nombre de secteurs de l'économie sont désormais concernés par la Silver économie :
l'aide aux aidants, le maintien à domicile, les services à la personne, la téléassistance, l'habitat et son aménagement, le design, la domotique, l'audition et la mal audition, la malvoyance, la mobilité et la géolocalisation, la nutrition, la protection, les objets connectés, la prévention des chutes, la prévention des déficits et/ou des pertes d'autonomie, de la dépendance, les assurances, la robotique, les différentes solutions d'hébergement, le sport et les activités physiques, les thérapies

non médicamenteuses, les transports, notamment de proximité, l'urbanisme, les vacances, le tourisme, le viager...

5.2.1 Les Entreprises

De nombreux entrepreneurs, start up, mais aussi ETI et grands groupes composent cette filière et participent à sa structuration.

La filière est émergente et on les retrouve dans le secteur de la santé, de la nutrition, de l'habitat et du confort, des loisirs, de la communication, de la Télé -assistance, dans les services à la personne, etc., par une offre atomisée.

Progression du chiffre d'affaires des entreprises de la Silver économie d'Ile-de-France :

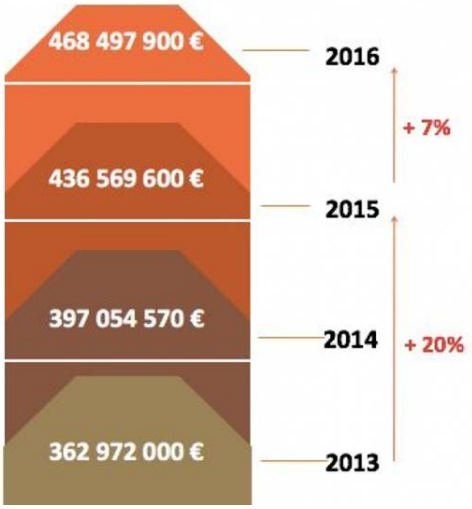

Total du chiffre d'affaires (en euros) des entreprises franciliennes de la Silver Economie appartenant à l'échantillon de l'enquête.

C'est ce qu'indique une enquête réalisée par Silver Valley auprès de dirigeants d'entreprises de la Silver Economie d'Ile-de-France.

Menée auprès de 49 dirigeants d'entreprises de 10 à 500 salariés de la Silver économie d'Ile-de-France, entre le 11 janvier et le 20 avril 2016, cette enquête a montré que, dans cette région, le total des chiffres d'affaires de l'échantillon représentatif de la filière Silver économie devait progresser en 2016. En 2015, le total des ventes des sociétés de l'échantillon a représenté 436,6 M€ contre 363 M€ en 2013, année de naissance de la Silver Valley.

L'étude montre que les entreprises grandissent : en 2015, les sociétés à chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ de l'échantillon représentaient 29 % du total contre 27 % en 2013. En 2015, 18 % des entreprises de l'échantillon ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€ contre 10 % en 2013.

73 % des sociétés interrogées veulent se développer à l'international. Au plan des emplois, 70 % des sociétés ont déclaré avoir prévu d'embaucher cette année. Et comme il faut bien rémunérer les nouveaux emplois, 52 % des PME de moins de 20 salariés, faisant partie de l'échantillon, prévoient de faire appel à des financements externes (à hauteur de 13,5 M€). Parmi ces dernières, 52 % ont déjà procédé à des levées de fonds en 2015 *(Source : le portail de l'électronique Didier GIRAULT)*

L'action du secteur économique, via des fondations d'entreprises, est aussi prépondérant avec un mode de réflexion de produits adaptés aux usagers tant les séniors sont une cible complexe à segmenter (acheteur, utilisateur, préconisateur).

Partant des attentes des consommateurs, des entreprises ont depuis un certain temps introduit cette Silver dans leurs projets et leurs réalisations (Exemple : Vita confort St Gobain-Lapeyre Legrand...).

Autre dispositif, Silver innov', un outil immobilier structurant de la Silver économie.
Situé à Ivry (Val-de-Marne), Silver innov', un espace vitrine de l'innovation ouvert au public, accueille conférences, show-room, forums, et diverses manifestations en lien avec la Silver économie ou l'innovation. Il entretient des liens étroits avec les différents acteurs du territoire impliqués dans la Silver économie : FuturÂge, Silver Valley, les hôpitaux universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix, l'institut de la longévité...et profite également de la proximité des universités, des écoles d'ingénieurs et des sites de recherche institutionnelle (INRA, CNRS,...).

Cet outil a pour objectif de faciliter le développement de jeunes entreprises dans le domaine de la Silver économie, en accueillant au sein de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise des sociétés proposant des solutions innovantes pour l'allongement de la vie et l'autonomie .Startups et jeunes entreprises se partagent quatre étages du bâtiment, qui comportent cinq laboratoires, des bureaux modulables.

5.2.2 L'Economie sociale et solidaire

Une contribution majeure au bien vieillir :
en conciliant utilité sociale, ancrage local et activité économique, le secteur de l'ESS est particulièrement légitime pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes. Si les associations, mutuelles, fondations sont des acteurs historiques dans les domaines social et médicosocial, des initiatives socialement innovantes se développent également dans les champs de l'habitat, de la mobilité, des loisirs et du tourisme.

Une présence historique dans les domaines social et médicosocial :
si la place du secteur associatif est significative, des acteurs de la protection sociale complémentaire et de l'assurance (Mutuelles, Uriopss, UNA, ADMR, Adessadomicile, Institutions de Retraite Complémentaires, Institutions de Prévoyance, Assureurs) jouent également un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Exemple de structures :

- Dans l'accueil spécialisé : Arpavie, Fondation Caisse d'épargne, Mutuelle du Bien vieillir, ACPPA, Groupe SOS...) ;
- Dans les services à la personne : exemple : Hestia ;
- Dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : réseau UNA ;
- Dans l'habitat : résultant d'alliances entre le secteur associatif, les bailleurs, les collectivités locales, les CCAS... . Exemple : en Rhône-Alpes le projet « vie grande ouverte » ; cohabitation intergénérationnelle (réseau COSI), initiatives d'habitat groupé ;
- Dans la mobilité : exemple : Senior mobilité en Ile-de-France, Association minibus à Avignon, Imanis à Montargis, Cyclopousse à Villeurbanne et Lyon ;
- Loisirs et tourisme : exemple : le groupe Siel bleu, Accestours, Linkage, Association Printemps théâtre de Pau, Les Blouses Bleues... .

Fortes de leur capacité d'expérimentation et d'innovation, et intervenant en direct auprès des personnes vieillissantes, les entreprises sociales contribuent à la transition vers une société adaptée à l'allongement de la durée de vie et l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie, voire dépendantes.

Elles sont donc particulièrement légitimes pour intervenir dans le cadre des « comités de filière » Silver économie lancés par les Conseils départementaux.

Les réseaux nationaux de l'ESS précisent cependant que deux conditions sont essentielles pour un développement réussi de la Silver économie :

- Partir des besoins de la personne ;
- Démocratiser l'accès aux services et produits innovants.

(Source : Association des Régions de France et groupe Caisse des dépôts)

La Fondation Paris Descartes a signé, le 12 janvier 2017, un partenariat avec le Syndicat National de la Silver Economie.

La Fondation a lancée en effet officiellement son initiative phare « Bien Vieillir, Bien Vivre », dont l'objectif est de favoriser les interactions entre le monde socio-économique et les chercheurs, les étudiants et les diplômés de Paris Descartes dont l'activité vise à faire progresser les thématiques liées au vieillissement.

Ce nouveau partenariat permet, aux entreprises de la Silver économie, un accès simplifié aux compétences de pointe produites à l'université. Des rencontres chercheurs-entreprises et entreprises-diplômés sont prévues au calendrier des actions partenariales.

Au programme, conférences experts pour une vision prospective des enjeux liés au vieillissement de la population (politiques publiques, parcours de santé, soins préventifs, droits des patients, nouvelles technologies, etc.), mécénat, contrats de recherche... .

Lors de la signature du partenariat au siège de l'université, Hélène KERHERVE, une jeune chercheuse est venue présenter le travail réalisé au sein du LUSAGE Living Lab, ce laboratoire collabore activement avec les entreprises pour tester la réponse des usagers âgés aux nouvelles technologies et évalue leur efficacité.

Le LUSAGE Living Lab (Laboratoire d'analyse des usages en gérontologie) est représentatif des forces de Paris Descartes : implanté en milieu hospitalier, il est pluridisciplinaire : neurologues, gérontologues, ingénieurs, psychologues et sociologues travaillent ensemble à produire et évaluer des solutions technologiques pour les personnes âgées.

5.3 Secteur associatif

5.3.1 Les intervenants professionnels

Les différentes technologies évoquées plus haut, pour l'autonomie et les services s'adressent dans leurs usages aux aidants professionnels, tant à domicile qu'en établissement. Les métiers et intervenants y sont nombreux : personnels d'accompagnement (auxiliaire de vie, aide médico psychologique...), de soin (Médecin, infirmière, aide-soignant), animateurs en établissement, ergothérapeute... . Dans son rapport : les formations sanitaires et sociales en Idf, enjeux et perspective , du 15 septembre 2016, le CESER soulignait que les métiers des domaines liés aux personnes âgées en perte d'autonomie subissent un réel et durable manque d'attractivité.Il recommandait à la Région de poursuivre et d'amplifier son engagement en faveur des formations sanitaires et sociales , ainsi que de mobiliser les instituts de formation à l'accompagnement de l'évolution des besoins :prise en charge croissante des patients à domicile,développement des maladies chroniques, vieillissement de la population.

5.3.2 Les seniors bénévoles

Une génération qui aide les autres.

Autre fait notable : les retraités d'aujourd'hui font partie de la « génération pivot », c'est-à-dire qu'ils dépensent beaucoup pour leurs enfants, leurs petits-enfants mais aussi désormais, du fait de l'allongement de la durée de vie, pour leurs parents. L'ampleur de ce phénomène, inédite en France, pèse indubitablement sur leur niveau de vie. Certains se démènent pour assister leurs parents, en devenant par exemple aidant familial, d'autres aident les petits-enfants à trouver un stage, ou se portent garants lorsque ces derniers deviennent étudiants et louent un logement… . Les exemples sont innombrables. Ces solides liens familiaux sont revenus dans les propos de tous les retraités interrogés lors de la manifestation qui les a réunis le 28 septembre 2017 à Paris contre la hausse de la CSG *(Source Pierre Wolf-Mandroux, 12 octobre 2017, Le Pélerin).*

La Journée nationale des aidants est organisée chaque année en France avec pour objectif de faire reconnaitre le rôle pivot des aidants dans le cadre de la transition démographique actuelle mais aussi informer les entreprises, sensibiliser les actifs aux aides existantes et mobiliser tous les acteurs du soutien aux aidants.

Certains aidants familiaux, également appelés proches aidants ou aidants naturels, sont des proches de personnes en situation de déficit et/ou de perte d'autonomie, voire de dépendance, et qui les assistent au quotidien et coordonnent les différents intervenants professionnels.

Les aidants sont chiffrés au nombre d'11 millions en France (47 % des aidants familiaux sont salariés, 60 % sont des femmes).

Ce rôle est souvent perçu comme une charge tant sur le plan psychique, psychologique que financier (en moyenne, les aidants en activité professionnelle consacrent 3 heures par jour à l'accompagnement de leurs proches, 96 % des aidants salariés souhaitent maintenir leur activité professionnelle, 3 aidants actifs sur 10 évoquent des impacts positifs telle qu'une meilleure compréhension des autres avec une capacité d'écoute renforcée et prise de recul).

De nombreuses entreprises prennent le relais pour accompagner les salariés aidants en intégrant une action d'accompagnement à leur politique sociale et RH.

Par exemple quand cela est possible, trouver des solutions d'aménagement du temps de travail, faciliter le télétravail.

Au-delà de la reconnaissance officielle du statut de « proche aidant », la loi « ASV » vient en soutien aux aidants (congés dédié de 3 mois renouvelable et fractionnable, droit au répit et aide au répit à hauteur de 500 € /an/aidé).

5.4 Seniors acteurs

Derrière les stéréotypes des seniors inactifs, nantis et hédonistes, existe la réalité plus souterraine du retraité acteur, producteur d'utilité sociale et de solidarités. L'engagement de 44 % des 65 ans et plus s'observe, en effet, dans tous les domaines de la société.

La famille d'abord : aidants naturels envers les plus âgés, leur aide est 3 fois plus importante que celle des professionnels et les plus jeunes, 7 % des enfants sont gardés par les grands parents quotidiennement, 40 % occasionnellement.

La politique : outre qu'ils constituent la masse des électeurs réguliers, nombre d'entre eux assument des fonctions électives, de Maires des petites communes à Sénateurs.

L'économique : consommateurs de biens et services (soins, tourisme..), ils sont aussi à l'origine de la création d'emplois (services d'aide à domicile, à la personne, Silver…). Leurs dons et prêts aux descendants, ainsi que leur épargne investie par les banques, contribuent largement à alimenter la consommation et le circuit financier.

Enfin, le social : c'est là où s'observe le mieux la très grande variété de leur engagement en faveur des solidarités : tenue de permanences syndicales locales, présidence de petits clubs sportifs accueillant jeunes et adolescents, visites de prisons, personnes hospitalisées ou isolées, alphabétisation... .Et, surtout, actions dans les grandes associations agissant en direction des populations démunies : Restos du Cœur, Secours populaire ou catholique, aide aux migrants, social et medico social… .

De fait, ils jouent aujourd'hui, à côté du système de protection sociale, un rôle d'amortisseur social en tentant de combler les vides que l'Etat et autres acteurs institutionnels ne remplissent pas ou dont ils se sont désengagés.

5.5 La famille

Du fait de l'évolution démographique, nous sommes, depuis plusieurs années, en présence de familles multigénérationnelles où trois ou quatre générations, parfois cinq désormais, coexistent au sein d'une même lignée. Le recul de l'âge du premier enfant peut sans doute modifier à nouveau ce schéma. Mais, l'allongement de la vie peut accroître la coexistence des générations. C'est un phénomène tout à fait nouveau. Les grands-parents peuvent à présent suivre l'évolution des petits-enfants jusqu'à la maturité, cela transforme la nature des relations qui deviennent plus profondes et plus continues. La figure des grands-parents est donc devenue beaucoup plus centrale qu'elle ne l'était autrefois. Il n'est pas rare que le temps de la grand-parentalité représente la moitié de la vie. Malgré les transformations de la famille et l'affaiblissement du lien conjugal, les solidarités intergénérationnelles restent donc fortes (cependant moins dans la fratrie et la famille élargie) sous forme de multiples échanges, matériels, financiers, affectifs, aide en temps).

Les transferts financiers se font principalement des parents vers leurs enfants et petits-enfants. Les échanges de services se font dans les deux sens, la génération pivot aidant aussi bien ses parents que ses enfants.

Les jeunes, aujourd'hui, reçoivent plus d'heures d'aide pour garder leurs enfants que leurs parents ou grands-parents n'en n'ont reçues. En effet, malgré l'évolution sociale depuis quelques décennies (généralisation de l'école maternelle, développement des systèmes de garde), l'investissement professionnel des femmes entraîne un besoin d'aide plus important pour la garde des enfants. Les femmes s'investissent pour développer leur carrière professionnelle afin d'arriver à des niveaux de qualification égale ou proche de celle des hommes. C'est dans ce cadre que l'on peut mesurer l'aide mère-fille ou belle-mère/belle-fille même si les premières travaillent encore (…).

Les tensions et conflits entre générations

Ces solidarités n'empêchent pas les tensions et conflits entre générations. Plus il y a de solidarité et de proximité, plus les risques de conflits sont importants.

La triple obligation de donner, de recevoir et de rendre, caractérise les relations entre les êtres humains. On retrouve ce schéma dans les relations familiales. Nous arrivons, dès le départ, avec une dette de vie envers nos parents. Nous ne recevons pas toujours l'amour mais nous recevons toujours la vie. C'est la circulation entre la dette et le don qui construit la dynamique des relations intergénérationnelles. Donc, ce ciment des liens de filiation est aussi source de tensions. On peut ressentir des sentiments d'iniquité, d'injustice au sein des fratries par exemple. Des conflits peuvent apparaître entre parents et enfants. Cependant on observe rarement des tensions entre petits-enfants et grands-parents. L'absence de relations entre petits-enfants et grands-parents provient, en général, d'un blocage de la génération intermédiaire.

Une étude internationale montre que le pourcentage des personnes qui aident les plus de 50 ans (famille ou entourage) est plus important dans les pays du Nord de l'Europe que dans ceux du Sud (en Espagne ou qu'en Italie par exemple). Par contre, lorsqu'elle est nécessaire, cette aide est plus intensive dans les pays du Sud, ce qui produit à terme un épuisement de l'aide informelle. Paradoxalement, on trouve donc plus de personnes abandonnées et isolées dans les pays du Sud du fait du manque de services sociaux pour aider les proches.

L'aide publique et celle de la société civile sont indispensables à la perpétuation du lien intergénérationnel et au maintien de la cohésion familiale.
(Extraits de la Source : Dans le cadre des petits déjeuners, conférence « Faire ensemble 2020 » - Claudine ATTIAS-DONFUT, Directrice de recherches - Caisse nationale d'assurance vieillesse, Centre Edgar Morin, EHESS).

Auditions et visites

Catherine MARCADIER-SAFLIX, France Silver Eco :
France Silver Eco est une association qui fédère acteurs privés et publics afin d'analyser les besoins, favoriser offre/demande des acteurs.
5 « collèges » sont représentés : entreprises, collectivités, université, fédération des usagers, assureurs et mutuelles.
Sur le site Internet, on y trouve un portail de référencement du bien vieillir qui comporte 5 besoins prioritaires : confort, sécurité, santé, vie quotidienne, accueil des proches et aidants, vie sociale.
L'entreprise ayant référencé sa fiche solution doit signer une charte éthique.
Achat public innovant ; Ugap (union des groupements d'achats publics) et Resa (centrale d'achats).
Mettre en place des guides d'achats publics et de bonnes pratiques.
Création d'un observatoire de la Silver Eco.
Veille, développer un tableau de bord pour être un outil de travail visant à avoir un impact de la Silver Eco sur l'économie par territoire, par initiative.
Animation et coordination des Silver régions.
France Silver Eco s'est remparé du sujet, en produisant un guide.
Le 7 décembre 2016, réunion des élus régionaux au plan national ; seconde réunion fin mai 2017.

Vieux et chez soi

Le manifeste ci-dessous lance un débat sur la question du très grand âge et le sort des personnes placées dans des établissements où elles ne se voient plus d'avenir.

« Vieux ils sont, vieux nous sommes, vieux nous serons peut-être. Nous connaissons tous, pour nous ou nos concitoyens, proches ou moins proches, les effets et les enjeux du vieillissement. Que faire quand le corps ne suit plus, ni, quelquefois, l'esprit ? Ruser avec la réalité, aménager l'aménageable ? S'adapter, jour après jour, au corps et à l'esprit qui flanchent ? Les humains ne manquent pas de courage pour faire face aux multiples renoncements auxquels il faut bien acquiescer quand le genou ne plie plus, quand on ne sait plus où l'on a mis ses clés alors même qu'on se souvient très bien de la couleur de son vélo à petites roues. Dans ce que d'aucuns disent être un naufrage, une volonté farouche tient souvent lieu de quille : « je veux rester chez moi jusqu'au bout ». Mais cette volonté, pour si farouche qu'elle soit, finit par compter pour du beurre quand domine l'inquiétude de la famille, des proches ou de soignants. Ils interviennent alors, en ordre dispersé ou de concert, pour persuader qu'il est temps de voguer vers l'Ehpad ou tout autre établissement du même genre. Là où la liberté et l'autonomie sont, disons… encadrées. Où « je veux » et « je décide » se conjuguent au conditionnel. Que faire quand la volonté et la parole qui la porte ne sont plus entendues parce que trop faiblement énoncées ou purement et simplement ignorées.
Nous publions ce manifeste pour une vieillesse libre et assumée jusqu'au bout de la vie. Parce que nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont notre société organise aujourd'hui. L'accompagnement jusqu'au bout de la vieillesse. Parce que les « vieux », qui n'ont plus ni la voix ni la force de décider pour eux-mêmes, se voient alors trop souvent imposer des conditions de vie contraires à ce qu'ils auraient souhaité, comme de devoir être assistés pour tous les actes de la vie, ou de finir en institution. Nous sommes résolument pour que chacun choisisse jusqu'au bout les risques qu'il veut assumer, comme les désirs et plaisirs qu'il souhaite encore, en toute responsabilité, s'autoriser. Parce que nous ne voulons pas subir demain ce même sort. Parce que, malgré plusieurs années de travail, nous n'avons pas encore trouvé la solution.

Nous lançons un appel à ceux qui font ce même constat et s'en émeuvent. Nous disons « rejoignez-nous ! » Si nous sommes nombreux, nous serons plus forts pour chercher ensemble et inventer une autre façon de concevoir un accompagnement solidaire et fraternel jusqu'au bout de

la très grande vieillesse. Rejoignez-nous pour agir, pour être à l'écoute de ce que souhaitent ces « vieux », pour donner davantage écho à leur voix, pour les aider à être respectés dans leurs volontés, pour témoigner de ce qu'ils vivent.

Pour que le très grand âge cesse d'être ce monde à l'écart, silencieux, opaque, condamné à l'invisibilité.

Pour une vieillesse libre et assumée jusqu'au bout de la vie !

Nous n'avons pas de kit tout fait à proposer. Nous situer au plus près des besoins et des désirs de ceux qui nous appelleront nous obligera à innover et inventer.

Nous associerons entre elles toutes les solutions nécessaires sans jamais négliger celles qui existent déjà ni renoncer à en créer de nouvelles.

Si vous considérez qu'une voix qui dit ou murmure « je veux rester chez moi » doit être entendue, signez ce manifeste pour vous engager à nos côtés ».

Un collectif
Contact@vieuxetchezsoi.net ou Facebook.com/vieuxchezsoi

Glossaire

Famille monoparentale
Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Indice de développement humain IDH-2
Indice de développement humain IDH-2 : Indicateur prenant en compte trois dimensions (santé, éducation, niveau de vie). La valeur de l'IDH-2 est la moyenne des trois indices ainsi obtenus :
IDH-2 = (indice santé + indice éducation + indice revenu) / 3.
Cet indicateur permet une mesure des disparités sociales aux différents niveaux administratifs : région, départements et communes.L'IDH-2 permet d'illustrer la répartition inéquitable du développement humain sur le territoire régional.
Indice santé : espérance de vie à la naissance.
Indice éducation : pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée.
Indice revenu : revenu médian des ménages par unité de consommation.

Ménages
De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation).

MOS (Mode d'occupation du sol)
Le Mos (Mode d'occupation du sol) est l'atlas cartographique numérique de l'occupation du sol de l'Ile-de-France.
C'est un outil unique de suivi et d'analyse de l'évolution de l'occupation des sols franciliens. Réalisé à partir de photos aériennes de toute la région Ile-de-France, le Mos distingue les espaces agricoles, naturels, forestiers mais aussi les espaces urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques, etc.) selon une classification en 81 postes.

Revenu médian des ménages
La médiane des revenus des ménages partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Taux de chômage
C'est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).
On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme... .

Taux de pauvreté
Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme

Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.
Situation démographique et contexte territorial d'Ile-de-France.
34 ORS Ile-de-France - décembre 2016

Unité de consommation
Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).
Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.
Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :
- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
(Source de la définition : Insee)

Annexes

Certification et labellisation :

Certification :
La certification est une procédure destinée à faire valider par un organisme agréé indépendant la conformité du système qualité d'une organisation à partir d'un référentiel de qualité officiel et reconnu (normes, textes réglementaires …). C'est un processus d'évaluation de la conformité qui aboutit à l'assurance écrite qu'un produit, une organisation ou une personne répond à certaines exigences. On distingue trois grandes catégories de certification :

- La certification première partie, une auto déclaration réalisée par soi-même ;
- La certification seconde partie, où le client vérifie la conformité de son fournisseur ;
- La certification tierce partie, où la conformité est vérifiée par un organisme certificateur indépendant.

Dans les systèmes de certification participatifs, la certification est élaborée par un réseau d'acteurs, par exemple des groupes de producteurs et de consommateurs. Ils sont basés sur la confiance et les réseaux d'échange de connaissance. On parle alors de Systèmes Participatifs de Garantie. Les avantages de la certification participative sont la création d'échanges de connaissances entre les acteurs, la possibilité d'inclure des questions portant sur un périmètre large (par exemple, critères de qualité environnementale, économique et sociale) et l'accessibilité de la certification pour des petits producteurs ne pouvant pas économiquement accéder à la certification tierce-partie. La certification participative est défendue par l'IFOAM, dans le domaine de l'agriculture biologique, et par le groupe Minga dans le secteur de l'économie équitable. Elle est également mise en œuvre dans le secteur du bâtiment par les associations EnvirobatBDM (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et l'association EcobatpLR (Occitanie), porteuses du label Bâtiments Durables Méditerranéens.

Labellisation :
Les labels et protection officiels français sont des labels accordés par une autorité publique qui reconnaît qu'une personne, un site, un territoire ou un produit remplit des critères énumérés et définis dans un acte législatif ou règlementaire.

Le terme label est souvent utilisé abusivement comme terme général pour désigner toutes sortes de mentions commerciales mettant en avant les qualités d'un produit, comme « Saveur de l'année » ou pour désigner des distinctions octroyées à l'initiative d'organismes privés comme les « étoile Michelin » ou les membres de l'association des « plus beaux villages de France ».

La décision d'accorder le label, nominatif et individuel, est publiée au Journal officiel (JORF) ou dans un bulletin officiel (BO). C'est cette publication officielle qui lui donne un caractère officiel.

Ces labels se distinguent des démarches qualité auprès d'un organisme privé de certification, ainsi que des marques déposées, des qualifications commerciales, des diplômes, des certifications, des prix décernés par des organismes privés et de leur propre initiative.

Le label est décerné par un acte d'autorité. Il peut, dans certains cas, s'accompagner de la signature d'une convention passée avec l'autorité publique dans laquelle le bénéficiaire s'engage à respecter un cahier des charges[1]. La procédure de vérification peut être déléguée par l'autorité de tutelle (le ministère) à un organisme certificateur, en général une association privée, qui donnera un avis ou des recommandations.

La locution qui constitue un label est un monopole de l'État du fait des prérogatives de la puissance publique, comme les autres dénominations, marques, poinçons et monnaies officiels ; ils n'ont en principe pas besoin de faire l'objet d'un dépôt de marque pour être protégés en France.

Exemple de Label :

- Label « AOC » (reconnaissance depuis 1979 sous l'autorité du ministère de l'Agriculture) ;
- Label « Label Rouge » (Label privé depuis 2006 sous l'autorité du ministère de l'Agriculture) ;
- Label « Patrimoine du XXème siècle (label privé depuis 2001 sous l'autorité du ministère de la Culture).

La Gérontechnologie

(ou Gérontotechnologie) est un outil indispensable à la Silver économie. Elle regroupe les technologies utiles au maintien de l'autonomie : e-santé, domotique, technologies de la communication et de l'information, robotique d'assistance.

Elle regroupe différents systèmes techniques et solution d'aide à la personne vieillissante et/ou son aidant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Les Gérontechnologies permettent aux personnes vieillissantes de maintenir leur autonomie ou encore de compenser des déficiences fonctionnelles.

Elles sont souvent innovantes et visent à créer de véritables lieux de vie dans lesquels s'expriment la santé, la sécurité, la mobilité, la communication et les loisirs des personnes vieillissantes et de leur entourage familial et/ou professionnel.

Il faut voir dans ce terme une discipline, autour duquel de laquelle est cristallisé le fait de penser et concevoir des produits, des services, en prenant en considération les besoins des personnes vieillissantes.

La Gérontechnologie participe à la santé publique et au bien-être, c'est à dire la vie. Elle se rapporte tant au développement humain qu'au vieillissement et vise à réduire le caractère morbide et augmenter la vitalité, la qualité et la durée de vie. Elle participe ainsi à l'allongement de la période d'activité, en réduisant par conséquent les coûts des soins liés à la fin de vie.

CESER
îledeFrance

Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • @ceseridf